



Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

Préambule :

Dans le cadre des travaux préparatoires à la concertation nationale préalable à l'Accord de Partenariat, – le partenariat local, Préfet de La Réunion, Président du Conseil Régional et Présidente du Conseil Général a co-piloté les travaux d'élaboration du diagnostic territorial de La Réunion.

Conformément au cadre méthodologique fixé dans les projets de règlements et dans la circulaire DATAR du 16 juillet 2012, le présent document est structuré en deux parties :

- Une synthèse transversale qui reprend les éléments majeurs de diagnostic,
- Une deuxième partie constituée de 10 fiches thématiques, auxquelles ont été ajoutées 2 fiches sectorielles, une pour la pêche et une autre pour l'agriculture, ainsi qu'une fiche territoriale relative aux « Hauts » de l'île

L'objectif de la première partie est de décrire le contexte particulier de RUP, de cibler et de valoriser au mieux les messages et enjeux clés pour le territoire et ses différentes composantes.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

Sommaire

PARTIE 1 - Synthèse du Diagnostic Territorial Stratégique	4
INTRODUCTION	5
I : DYNAMISME, VOLONTARISME ET AMBITION D'UNE REGION ULTRA-MARINE D'EUROPE	6
I.1 Des caractéristiques essentielles qui nous différencient des autres régions européennes continentales.....	6
I.1.1 - Un territoire éloigné, exigu et contraint	6
I.1.2 Une avancée rapide de l'île dans l'ère moderne : d'un lointain territoire en développement, à la situation d'une Région Ultra-Périphérique (RUP) européenne.	7
I.1.3 Une adaptation progressive et locale des standards européens	7
I.1.4 Une zone maritime immense et prometteuse	8
I.1.5 Les progrès de l'insertion régionale	8
I.2 Une dynamique de développement économique s'appuyant sur ses fondamentaux et qui investit des secteurs d'avenir	10
I.2.1 Une économie en croissance constante, orientée vers le tertiaire marchand.....	10
I.2.2. L'agriculture et le BTP : socles traditionnels de l'économie de La Réunion.....	10
I.2.3. La pêche : un potentiel de développement	12
I.2.4 Les secteurs d'avenir en développement : tourisme, TIC, agronutrition, énergie	12
I.2.5 Le destin commun de « l'île nature » et de l'île habitée : développement durable, environnement, biodiversité ..	13
I.2.6. Des acteurs publics et privés tournés vers l'innovation : d'une logique de rattrapage à une logique de compétitivité	14
I.3 Un équipement du territoire en constante progression	15
I.3.1 Des infrastructures essentielles pour le développement économique	15
I.3.2. Des réseaux aujourd'hui modernes mais confrontés à de fortes contraintes naturelles et qui nécessitent d'être renforcés	15
I.3.3. Des installations de traitement des déchets à moderniser et à créer afin de répondre aux exigences réglementaires européennes	17
I.4 Une population jeune, de mieux en mieux formée et de plus en plus mobile.....	17
II : UN TERRITOIRE EN PROIE A DES DIFFICULTES PERSISTANTES	19
II. 1 Une paupérisation qui s'accroît du fait de la crise.....	19
II.1.1. La transition démographique programmée dans 20 ans.....	19
II.1.2 Des conséquences sur la structure économique de la société	19
II.1.3. Le décrochage persistant d'une part importante de la population	20
II.2 Une économie dynamique mais fragile, dépendante et sensible aux facteurs externes	21
II.2.1 Une économie encore fragile	21
II.2.2 Une insertion économique régionale limitée	22
II.3 Des besoins en équipement encore importants.....	23
II.3.1. La volonté de réaliser la ville tropicale durable et la nécessité de 180 000 nouveaux logements.....	23
II.3.2. Déplacements : l'enjeu sociétal et environnemental d'un recours plus important au transport collectif tout en assurant une qualité de desserte routière	23
II.3.3. Education : la nécessité d'une capacité d'accueil d'élèves en proportion supérieure à la métropole.....	24
II.3.4. Les réseaux des TIC, de l'eau et de l'assainissement : un développement nécessairement proportionné à la démographie	24
II.3.5. Les déchets, un impératif d'équipement, un gisement d'innovation, d'activités et d'emplois.....	25
II.4 Un territoire exposé à des risques naturels multiples.....	25
III LE NOUVEAU TOURNANT DU DEVELOPPEMENT REUNIONNAIS	27
III.1 Une convergence des objectifs de développement du territoire et de la stratégie UE 2020	27
III.2 Les enjeux du territoire à la lumière des objectifs de la stratégie UE 2020.....	27

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

PARTIE 2	Fiches Thématiques	32
FICHE - Objectif n° 1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation		33
FICHE - Objectif n° 2 - Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication		37
FICHE - Objectif n° 3 - Renforcer la compétitivité des entreprises		42
FICHE - Objectif n° 4 - Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs		48
FICHE - Objectif n° 5 - Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques		52
FICHE - Objectif n° 6 - Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources		56
FICHE - Objectif n° 7 - Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures		60
FICHE - Objectif n° 8 - Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail		64
FICHE - Objectif n° 9 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté		68
FICHE - Objectif n° 10 - Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie		72
FICHE « filières » : agriculture- IAA-sylviculture		77
FICHE FEAMP – Filière de la pêche et de l'aquaculture		83
Fiche Territoriale – Les Hauts de la Réunion		87



Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

PARTIE 1 - Synthèse du Diagnostic Territorial Stratégique



Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

INTRODUCTION

La Réunion est une île au relief montagneux qui s'étend sur 2 520 km², soit une surface plus de trois fois inférieure à celle des plus petites des régions de France métropolitaine, l'Alsace (8 280 km²) et la Corse (8 680 km²).

Elle est située à 9 180 km de Paris, 210 km de Port-Louis (Ile Maurice), 880 km d'Antananarivo (Madagascar) et 2 825 km de Johannesburg (Afrique du Sud).

Sa population atteint 839 500 habitants au 1^{er} janvier 2011. Avec 333 habitants au km² en 2009 (contre 282 dix ans auparavant), La Réunion est la troisième région la plus densément peuplée de France juste devant le Nord pas de Calais, mais derrière l'Île de France (972 habitants au km²). En raison de son relief montagneux qui amplifie les contraintes de peuplement et de circulation, la population se concentre sur les zones littorales.

La Réunion est un département français depuis 1946, une région européenne depuis le traité de Rome (1957) et une région ultrapériphérique depuis le traité de Maastricht (1992).

Eu égard à ses caractéristiques géographiques, l'espace pleinement disponible pour les activités humaines et économiques est restreint et ne représente que 40 % de la superficie totale de l'île.

Le document qui suit présente, en première partie la synthèse du diagnostic territorial stratégique de La Réunion qui explique comment cette île, **territoire dynamique volontaire et ambitieux**, a su conforter ses atouts en tirant profit de l'intervention des programmes communautaires.

La deuxième partie expose **les difficultés persistantes** auxquelles le territoire est exposé.

Enfin, la dernière partie démontre que La Réunion est à un tournant de son développement, nécessitant chaque fois que nécessaires, des adaptations du cadre réglementaire pour prendre en compte pleinement son statut de région ultra périphérique dans la perspective d'une équité en termes de compétitivité des hommes, des entreprises et du territoire avec les autres régions continentales d'Europe.

En effet, quand bien même il existe une convergence globale entre les besoins territoriaux et les objectifs de l'UE 2020, les politiques communautaires doivent prendre en compte les particularités des Régions Ultrapériphériques pour la période 2014-2020.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

I : DYNAMISME, VOLONTARISME ET AMBITION D'UNE REGION ULTRA-MARINE D'EUROPE

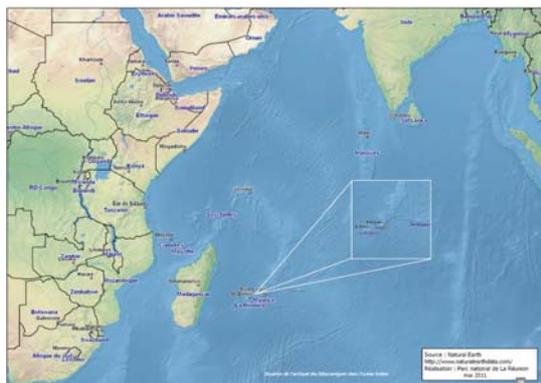
I.1 Des caractéristiques essentielles qui nous différencient des autres régions européennes continentales

I.1.1 - Un territoire éloigné, exigu et contraint

La Réunion est un département français ultra marin située dans l'océan Indien, à environ 800 km à l'est de Madagascar et à 200 km à l'ouest de l'île Maurice. L'île de La Réunion forme avec l'île Maurice et Rodrigues, l'archipel des Mascareignes. La Réunion se trouve à 9 400 km de Paris.

Sur 2 500 km² de superficie totale, La Réunion aménageable est constituée en réalité d'un espace littoral d'un peu plus de 100 000 hectares. Le relief (plus de 3 000 m au Piton des Neiges) et les conditions climatiques hors normes ont façonné un relief soumis à de très forts risques naturels (érosion, mouvement de terrain, inondation), mais aussi un patrimoine naturel unique et exceptionnel, désormais classé en parc national et inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Sur la périphérie, l'espace littoral fait l'objet de pressions d'aménagement fortes. Avec 333 habitants au km², La Réunion est la troisième région la plus dense de France et doit répondre à la nécessité impérieuse de loger aujourd'hui 840 000 habitants et près d'un million à l'horizon 2030 (soit plus de 10 000 nouveaux habitants par an). De surcroît, ce même espace doit accueillir l'essentiel des infrastructures économiques et de transport tout en préservant 50 000 hectares de terres agricoles.



L'histoire du peuplement de La Réunion a conduit à la construction d'une société multiculturelle unique. Le métissage de la population, la coexistence de différentes croyances, pratiques religieuses et traditions dévoilent une mosaïque de couleurs et de saveurs. Cette diversité nourrit un dynamisme culturel important qui s'exprime toute l'année en mêlant exotisme et modernité.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

I.1.2 Une avancée rapide de l'île dans l'ère moderne : d'un lointain territoire en développement, à la situation d'une Région Ultra-Périphérique (RUP) européenne.

En une cinquantaine d'années, La Réunion est passée de la situation d'un lointain territoire en développement, à la situation d'une Région Ultra-Périphérique (RUP) européenne.

D'une part, cette mutation s'est opérée par la mise en place de politiques nationales sanitaires et sociales ainsi que par la structuration de services administratifs. De nouveaux secteurs économiques ont émergé avec la structuration progressive d'un secteur d'import-substitution, du BTP et des services (assurance, banque, commerce, transport, TIC). L'île entame sa phase de transition démographique qui verra sa population quadrupler à son achèvement.

A la fin des années 70 se dessine un nouveau tournant avec une mutation qui va concerner à la fois les hommes, les activités et le territoire dans la dynamique de la décentralisation et dans le cadre d'une intégration européenne adaptée. Le développement des équipements et des infrastructures, la poursuite de la diversification économique (artisanat, tourisme) s'inscrivent dans une double logique de rattrapage et d'ouverture alors que continue à se développer un chômage structurel.

D'autre part, au plan communautaire, La Réunion est intégrée dès le traité de Rome en 1957, mais cette intégration fut partielle et inadaptée pendant plus de vingt ans. Il a fallu attendre les années 80 pour que les DOM puis les RUP bénéficient d'une politique d'ensemble et tirent un plus grand bénéfice de leur intégration à l'UE.

En 1997, l'article 299-2 du traité d'Amsterdam (devenu l'article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne) reconnaît juridiquement les spécificités des RUP et la nécessité d'adapter les politiques de l'Union aux réalités de l'ultra-périphérie.

Les POSEI (Programmes d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité) de 1989, les différents programmes opérationnels européens par leurs mesures de modulations des aides états, ainsi que les divers soutiens à la production locale (différentiels d'octroi de mer par exemple), vont aussi contribuer au rattrapage de La Réunion.

I.1.3 Une adaptation progressive et locale des standards européens

La société et l'économie réunionnaises ont poursuivi un processus d'adaptation continu aux normes nationales et européennes, et orienté des politiques publiques majoritairement sur les enjeux de cohésion sociale.

Aujourd'hui, les systèmes productifs, le système de formation, le marché du travail, les infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, les normes de protection de l'environnement, les services sanitaires et sociaux et les normes sociales entre autres, sont soumis au même cadre réglementaire français et européen.

Les années 2005 à 2011 ont vu une production intense de documents stratégiques issus de concertations partenariales, qui adaptent et encadrent les politiques de l'Etat, de la Région, du Département, des communautés d'agglomération et des communes - à l'égal des collectivités métropolitaines.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

Le territoire est l'objet d'une politique rigoureuse d'aménagement défini par le Schéma d'aménagement régional (compétence du Conseil Régional) approuvé en Conseil d'Etat le 22 novembre 2011, instrument juridique garantissant le respect de ses prescriptions. Il assure une base réglementaire forte pour la mise en œuvre des outils (commissions et processus de consultation) dédiés à la gestion des espaces naturels et agricoles.

Les activités économiques dont l'agriculture font l'objet de stratégies exprimées par des documents cadre de référence qui fédèrent les acteurs, organisent la gestion des ressources naturelles et l'environnement.

La Stratégie Régionale pour l'Innovation s'inscrit dans ce cadre avec une gouvernance originale qui organise et stimule l'efficacité collective autour de cet enjeu dans lequel La Réunion est positivement engagée.

I.1.4 Une zone maritime immense et prometteuse

La France est présente dans l'océan Indien par La Réunion et Mayotte, les îles éparses et australes des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

Les zones sous souveraineté ou sous juridiction française couvrent 2,8 millions de km², soit le quart de la totalité des zones économiques exclusives françaises. La zone de responsabilité confiée à la France par l'organisation maritime internationale pour le sauvetage dans l'Océan Indien représente quant à elle 5,6 millions de km². La sécurité des routes maritimes constitue un enjeu majeur, alors que la piraterie au large de la Corne de l'Afrique ne cesse de s'étendre.

I.1.5 Les progrès de l'insertion régionale

Fruit autant de l'histoire que de la géographie, La Réunion est une région française, européenne située dans l'océan Indien dont l'environnement géographique est composé essentiellement d'Etats ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) qui entretiennent des relations privilégiées avec l'Union Européenne dans le cadre de l'Accord de Cotonou (qui a succédé aux conventions de Lomé).

Si cette situation lui confère un statut privilégié, compte tenu de l'importance de son Produit Intérieur Brut au regard des autres pays de la zone, force est de constater que La Réunion n'exerce qu'une influence modeste au plan économique, mais également politique, qui n'est pas à la hauteur de ses capacités et reste en dessous de ses ambitions.

Malgré son niveau de développement ainsi que les liens historiques et culturels qui l'unissent aux pays de la zone, La Réunion est de fait peu insérée dans son environnement régional.

Tel est tout l'enjeu de l'insertion régionale : réussir pleinement l'intégration harmonieuse du territoire dans cet espace indio-océanique en pleines mutations.

La zone se caractérise également par la présence de pays du G20 comme l'Afrique du Sud ou l'Inde et l'influence grandissante de la Chine qui pratique volontiers le soft power.

Pour y parvenir, La Réunion peut s'appuyer sur ses nombreux atouts et notamment sur sa jeunesse de plus en plus nombreuse et de mieux en mieux formée ainsi que sur ses pôles

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

d'excellence dans de nombreux domaines (agroalimentaire, énergie, tourisme, mer, biotechnologies, etc.). La Réunion a renforcé, ces dernières années, son potentiel en matière de coopération régionale en se dotant d'équipements structurants comme l'antenne de réception d'images satellites, le Cyroi doté d'un Cyclotron, la PIROI ou encore le Pôle Régional de Protection des Plantes.

Ainsi, les acteurs réunionnais, notamment dans les domaines de la formation et du transfert de technologie, ont pour ambitions de devenir de véritables têtes de pont à l'échelle de la zone en multipliant les partenariats avec leurs homologues de l'espace indiano-océanique.

Par ailleurs, La Réunion poursuit ses efforts pour favoriser son insertion au sein des grands ensembles régionaux.

Ainsi, La Réunion participe depuis 1986 aux instances et projets de la Commission de l'Océan Indien (COI), pour le compte de la France qui en est membre à part entière. Cette situation originale présente une singularité : la COI est la seule organisation régionale africaine ayant une RUP en son sein.

En revanche, et en dépit des ambitions affichées, La Réunion ne participe toujours pas pleinement aux autres grandes organisations régionales : COMESA, SADC et IOR ARC.

Pour autant, la France/Réunion a été désignée comme « partenaire du dialogue » au sein de l'IOR ARC en avril 2001, et un partenariat entre la France et le COMESA a été signé en 2003.

Or, la zone océan Indien est un espace géostratégique qui connaît d'importantes mutations et qui est appelé à jouer un rôle majeur au cours des prochaines décennies.

Les perspectives démographiques indiquent que l'océan Indien pourrait devenir la zone la plus peuplée du monde dans une trentaine d'années (ainsi, la population de Madagascar passera de 21,3 millions d'habitants en 2012 à 54 millions à l'horizon 2050).

Par ailleurs, la zone est soumise à de nombreuses menaces et risques liés notamment aux conséquences du réchauffement climatique, aux maladies émergentes ou à l'exploitation des ressources halieutiques.

Certains pays, parfois proches de La Réunion comme les Comores ou Madagascar, présentent une instabilité politique récurrente ou parfois plus lointains comme la Somalie dont les conséquences se font sentir à l'échelle de la zone à travers la piraterie.

Ces problèmes nécessitent des solutions globales qui ne peuvent être définies que collectivement et en particulier au niveau des organisations régionales.

Malgré des échanges intra-zone encore insuffisants, le potentiel d'échanges des biens et de services dans l'environnement régional est très important.

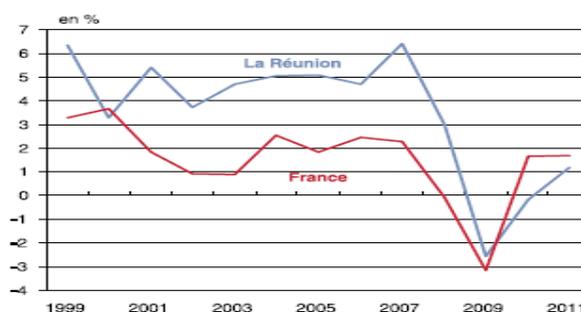
Ainsi, l'insertion aux grands ensembles régionaux constitue pour La Réunion un enjeu majeur, pour sa jeunesse, à la recherche de nouveaux horizons, comme pour ses entreprises, à la recherche de nouveaux relais de croissance.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

I.2 Une dynamique de développement économique s'appuyant sur ses fondamentaux et qui investit des secteurs d'avenir

Au cours des dernières années, le fort dynamisme de l'économie réunionnaise, qui s'est traduit par un taux de croissance annuel moyen entre 2000 et 2010 de 3,5% en volume contre 1,1% en métropole, s'est largement appuyé sur la commande publique et la modernisation de l'appareil productif. Après un décollage de 2001 à 2008 avec une croissance très élevée (oscillante entre 4 et 6 points de croissance), l'économie réunionnaise a été atteinte par la crise et se relève difficilement (descente à -3 % de croissance en 2009 pour être à 1 % en 2011).

Taux de croissance à La Réunion et au niveau national



Source : INSEE, comptes nationaux, Cerom

La crise de 2008 a marqué un coup d'arrêt brutal à cette tendance, provoquant une remontée du taux chômage autour de 30% de la population active, le taux plus élevé de France et l'un des plus élevés d'Europe.

I.2.1 Une économie en croissance constante, orientée vers le tertiaire marchand

En 2011, le nombre total d'emplois à La Réunion est de 245 000 et 49 262 entreprises étaient recensées par l'INSEE. Les services représentent plus de 35% et renforcent leur prépondérance. Comme partout dans le monde, l'économie de La Réunion se tertiarise.

Les services marchands montrent leur capacité à résister à la crise. Ainsi entre 2005 et 2010, le nombre de salariés a augmenté de 17%, alors que sur cette même période il n'augmentait que de 7% pour l'ensemble des salariés.

Fin 2010, 39 000 salariés travaillent dans les services marchands, soit un salarié sur cinq dans l'île. Ils sont répartis, notamment, dans les secteurs du transport, de l'hôtellerie, de la communication et du soutien aux entreprises.

I.2.2. L'agriculture et le BTP : socles traditionnels de l'économie de La Réunion

En 2010, l'agriculture et le BTP affichent des résultats en baisse. Néanmoins, ils portent de vraies potentialités liées à l'innovation.

L'agriculture, quelles que soient les incertitudes qui caractérisent son avenir à court et moyen termes, est considéré comme primordiale dans les réflexions stratégiques de

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

développement d'activité à haute valeur ajoutée. En effet, au-delà du secteur primaire, l'agriculture réunionnaise contribue à l'important dynamisme de la filière agroalimentaire.

Plusieurs enjeux sont identifiés : en premier lieu, faire redémarrer la croissance en ouvrant l'agriculture réunionnaise à de nouveaux marchés, en renforçant la capacité des filières industrielles à produire localement et en exploitant les potentialités des « cultures de niches ». La protection du foncier agricole est également un enjeu de taille notamment pour augmenter la production agricole en substitution d'importation (fruits, légumes, viande). Cette production doit être écologiquement intensive pour une gestion durable des ressources, en encourageant par exemple la recherche et l'innovation (développement de projets autour de la biomasse, « chimie verte »). D'autre part, l'agriculture doit fournir une alimentation saine, de qualité, locale et adaptée aux Réunionnais, via un approvisionnement local de la restauration collective, la transformation des fruits et légumes locaux et le développement d'une agriculture raisonnée et biologique.

Moteur du développement territorial, l'agriculture réunionnaise doit encourager l'emploi (au sein de groupement d'employeurs par exemple) et l'insertion en facilitant l'installation et le maintien de la qualité de la formation agricole et de l'appui technique.

L'agriculture réunionnaise est un secteur économique dynamique qui maintient l'emploi. La diversification a porté ses fruits. Les filières animales sont quasiment structurées, la filière végétale en voie de l'être. Néanmoins les territoires ruraux et péri-urbains sont exposés à la concurrence entre l'activité agricole et les autres besoins (logement, réseaux routiers, zone d'activité).

L'enjeu est important puisqu'il existe des parts de marché à gagner pour la production locale au regard de la croissance démographique (75% des produits frais consommés localement sont fournis par les producteurs réunionnais dont 100% pour les œufs et la viande fraîche de porc, et 73 % pour les fruits et légumes frais).

Néanmoins, pour atteindre ces objectifs d'accroissement de productivité et de diversification agricole, l'apport de l'irrigation est indispensable en poursuivant le développement d'aménagements hydrauliques structurants (interconnexion globale des infrastructures et réalisation d'un réseau structuré dans le nord-est).

Le secteur du BTP est la « partie émergée » d'une filière infrastructures-aménagement-habitat qui a concentré à La Réunion un fort capital d'ingénierie à partir des années 1970.

Ce secteur est fortement dépendant : à la fois des incitations publiques, de l'offre solvable de logements, du coût des matières premières et des importations, ainsi que de l'activité économique générale.

Ainsi, à partir de 2008, la fin de la défiscalisation du logement privé accompagnée de l'achèvement des chantiers de grande envergure (route des Tamarins, Port Est...), ont affecté la bonne santé économique de ce secteur qui prévalait jusqu'alors.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

I.2.3. La pêche : un potentiel de développement

Cette filière demeure, malgré sa place limitée dans l'économie de La Réunion, un secteur d'avenir en termes de ressources halieutiques (sous le seuil de rendement maximum de captures pour les principales espèces thonières exploitées), d'espaces maritimes et de zone de pêches accessibles aux flottes réunionnaises (2,8 millions de km²), de perspectives d'évolution du marché local (consommation de poisson de 15kg/hab inférieure de 10 points par rapport à la moyenne nationale), qu'en terme de recherche et d'innovation et de capacités portuaires suffisantes et adaptables.

Ce secteur se heurte cependant à des contraintes lourdes résultant de l'ultra périphéricité de La Réunion :

- la structuration et l'intégration de la filière - confrontée aux importations massives de la mer- encore en cours et à poursuivre ;
- une filière aquacole jeune qui a su développer des modèles de production respectueux de l'environnement (élevage en étangs ou en cage en mer ouverte) avec des fermes aquacoles bien intégrées dans leur environnement mais qui peine à se viabiliser compte tenu de sa taille critique insuffisante
- des fluctuations nombreuses et récurrentes du marché (augmentation des prix du gazole et des appâts) ainsi que le caractère cyclique des ressources halieutiques migratrices
- des distorsions de concurrence par rapport aux opérateurs des pays pêcheurs voisins en termes de normes sanitaires ou techniques, de règles sociales, de conditions de production, de traçabilité des produits et
- une ouverture totale à la concurrence mondiale de ce marché avec une distribution intérieure très concentrée qui handicape les opérateurs réunionnais.

I.2.4 Les secteurs d'avenir en développement : tourisme, TIC, agronutrition, énergie

Tant au plan national avec la Loi d'Orientation et de Développement Economique de l'Outre-Mer (LODEOM) qu'au plan régional, des secteurs prioritaires ont été retenus depuis 2009.

Le Tourisme : L'année 2011 a connu une forte affluence touristique avec 471 300 touristes en 2011 (+12,13%). Il s'agit d'une forte croissance dans les activités touristiques.

A La Réunion, le tourisme a contribué à la reprise de l'activité économique en 2011 avec un montant global de la dépense évalué à 388,7 M€, sur l'ensemble de l'année.

L'investissement et le mouvement de capitaux, le trafic aérien, les activités commerciales reprennent, après 3 années difficiles, consécutives à la crise sanitaire du chikungunya.

Cependant, le parc hôtelier classé a fortement baissé entre 2006 et 2008 (le nombre d'hôtels est passé de 63 à 50), avec une baisse de 20%. Sur la période 2008-2011 l'offre s'est stabilisée.

La Réunion s'est dotée d'une structure ad hoc, l'IRT, chargée de développer une stratégie marketing audacieuse et innovante en vue d'augmenter sensiblement le nombre de visiteurs.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

Les technologies de l'information et de la communication : le secteur des TIC est devenu un facteur important de l'économie réunionnaise et de sa compétitivité.

Les TIC connaissent une forte croissance avec une évolution annuelle moyenne de 7,6% entre 2005 et 2010. Le secteur représentait en 2010 plus de 2 Md€ de chiffre d'affaire. Sur la période 1999-2010, le nombre d'entreprises est passé de 380 à 570.

Mais cette situation n'est pas suffisante : l'Europe est devancée par l'Asie et par les Etats-Unis dans le développement du très haut débit. Fin 2011, la part des abonnés à la fibre optique dans le total des abonnés à internet était de 63 % au Japon, de 56 % en Corée du Sud, de 9 % aux Etats-Unis mais de seulement 3 % en Europe occidentale et en France.

Un retard qualitatif est à constater sur l'offre de haut débit et son déploiement alors que l'accessibilité du très haut débit tarde à se mettre en place.

Pour que les nouveaux services qui nécessitent l'internet à très haut débit soient accessibles au plus grand nombre, il faut développer des réseaux en fibre optique pour lesquels des investissements massifs sont encore nécessaires.

L'agro-alimentaire et l'agro-nutrition : un développement porté par un « éco-système » d'innovation

Les industries agro-alimentaires représentent le premier secteur industriel de l'île avec 21% des établissements soit 5557 emplois.

L'agro-nutrition est un enjeu fort pour La Réunion orientée vers l'import-substitution, les ressources naturelles tropicales. Elle représente un potentiel de développement d'activité à haute valeur ajoutée. Ce développement est axé tant vers le territoire que vers l'extension de ses compétences vis à vis de l'extérieur.

Le centre de recherche CIRAD, la présence du seul cyclotron de la zone COI, l'université et les laboratoires de recherche performants, ainsi que le pôle de compétitivité « Qualitropic » sont autant d'acteurs qui structurent le fort potentiel de l'île dans ce secteur.

L'énergie : le défi de l'optimisation des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique

La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie représente 30%. Dans un contexte de recherche d'une moindre dépendance extérieure, les énergies renouvelables constituent un des fers de lance de la recherche-développement réunionnaise, et les applications futures, un gisement d'emploi.

Outre l'encadrement de la LODEOM, le projet GERRI, le programme régional PRERURE, La Réunion présente un cadre réglementaire solide pour la réalisation de l'autonomie énergétique, prévoyant notamment un ensemble de dispositifs incitatifs.

I.2.5 Le destin commun de « l'île nature » et de l'île habitée : développement durable, environnement, biodiversité

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

La Réunion bénéficie d'un capital de ressources exceptionnel, tant dans la qualité de ses paysages que dans celle de la biodiversité des milieux aquatiques, maritimes, terrestres. Sa désignation de « Hot spot » de biodiversité, l'inscription de ses « cirques, pitons et remparts » au patrimoine mondial de l'UNESCO, la création du Parc national, sont une véritable reconnaissance de ces atouts et lui confèrent une responsabilité importante de préservation des richesses dont elle est dépositaire.

Cet enjeu est d'autant plus important que, l'union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) a estimé en 2010 qu'à La Réunion 22% des espèces indigène de faune et 30% des espèces indigènes de flore seraient menacées de disparition.

La mise sous observation depuis 2000 et la constitution de la réserve marine ont permis de constater une diminution du recouvrement corallien, la modification de la composition spécifique des espèces initialement présentes et la perte de biodiversité. L'ambition du territoire est de garantir des interactions harmonieuses entre les fonctions résidentielles, d'activités, de loisirs et de préservation des ressources.

I.2.6. Des acteurs publics et privés tournés vers l'innovation : d'une logique de rattrapage à une logique de compétitivité

Les acteurs locaux ont adopté en 2010 une stratégie régionale d'innovation (SRI) à spectre large, fédératrice et mobilisatrice. Elle s'inscrit dans la stratégie de Lisbonne et plus récemment dans la « Stratégie Europe 2020 ».

L'ambition affichée par ce document d'orientation stratégique est de faire de La Réunion une économie intelligente, durable et inclusive. Pour ce faire, elle adopte une définition large de l'innovation qui dépasse les champs scientifiques et technologiques pour intégrer les champs socio-culturels (innovation d'usages, de services...).

La recherche développement et innovation (RDI) s'appuie sur un réseau d'acteurs et de laboratoires de recherche de haute performance : l'Université de La Réunion, le CIRAD (deuxième implantation après Montpellier), l'IRD, l'IFREMER.

Toutefois la phase d'appropriation des résultats de la recherche par le tissu économique local doit encore être structurée et accompagnée. En effet, la typologie du secteur économique, marquée par une part prépondérante de micro-entreprises et TPE, rend plus difficile le transfert technique et technologique. L'intégration de l'innovation dans l'économie réelle de l'île constitue ainsi un enjeu majeur pour les prochaines années.

La Réunion positionne l'innovation d'adaptation au cœur de sa stratégie et vise un modèle économique dont le marché est à l'échelle de la zone inter-tropicale.

Dans les domaines de l'énergie, de l'eau, du traitement des déchets, de la mobilité entre autres, La Réunion a vocation à développer et adapter les recherches et brevets issus des pôles de compétitivité métropolitains ou européens, pour elle-même et pour la zone intertropicale.

Pour atteindre ses objectifs, La Réunion possède dès à présent des atouts importants. Elle est le seul DOM à posséder à la fois un pôle de compétitivité de plein exercice, un incubateur régional d'entreprises innovantes ainsi que plusieurs centres de ressources et

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

plates formes technologiques (cyclotron CYROI, pôle de protection des plantes...) et structure son économie autour de clusters thématiques, orientés sur l'international.

I.3 Un équipement du territoire en constante progression

I.3.1 Des infrastructures essentielles pour le développement économique

L'aéroport international Roland Garros présente une capacité nominale annuelle estimée à 2,5 millions de passagers. Il a accueilli au cours de l'année 2011 2,1 millions de passagers qui ont été traités sur des périodes horaires relativement concentrées. **L'aéroport de Pierrefonds** a accueilli 108 000 passagers en 2011.

Au regard de cette fréquentation et du besoin de conserver une attractivité importante dans la zone océan Indien il est nécessaire de poursuivre la modernisation des aéroports par la réalisation de travaux à la fois sur les pistes et aujourd'hui l'aérogare. S'agissant de l'aéroport de Roland Garros, ces investissements seront réalisés par la société aéroportuaire, nouvelle gouvernance voulue par la réforme des aéroports français.

Le port maritime de la pointe des Galets verra son statut évoluer à compter du 1^{er} janvier 2013, vers un statut de port autonome. Il s'est donné comme objectifs de développer les infrastructures et les échanges, favoriser le développement local et international, bâtir de nouveaux axes de coopération régionale et devenir une base opérationnelle de sécurité maritime pour la zone Océan Indien.

Aujourd'hui, c'est le 1^{er} port de l'outre-mer. Il reçoit 99% des marchandises entrant à la Réunion. Le trafic total du Port est passé de 730 000 tonnes en 1967 à 4 100 000 tonnes en 2008. Le trafic des conteneurs (225 000 EVP – équivalent vingt pieds- en 2008) place Port Réunion au 3^{ème} rang des ports français.

Toutefois, le trafic a régressé au cours des trois dernières années et reste très déséquilibré (0,6 millions de tonnes en sortie).

I.3.2. Des réseaux aujourd'hui modernes mais confrontés à de fortes contraintes naturelles et qui nécessitent d'être renforcés

D'importants projets d'infrastructures routières ont fait l'objet de programmes d'investissement réguliers qui les améliorent sans pour autant permettre de répondre totalement à la croissance des déplacements.

Sur les dix années écoulées d'importants projets d'infrastructures ont toutefois permis de fluidifier le trafic et désengorger des goulets d'étranglement.

Le réseau routier réunionnais est composé de 395 km de routes régionales et de 722 km de voies départementales dont la moitié (360 km) est située en zone de montagne.

La voiture individuelle reste encore le moyen de transport privilégié des Réunionnais pour les déplacements domicile-travail. En 2008, ils étaient 77% à l'utiliser contre 70% en France métropolitaine.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

L'augmentation moyenne annuelle du trafic sur la dernière décennie est de 3 à 4%. Le trafic est passé de 38 000 véhicules par jour en 2008 à 65 000 en 2010 sur le réseau structurant, suite à la réalisation de la Route des Tamarins et du Boulevard Sud de Saint-Denis.

L'équipement en véhicules automobiles est en croissance, tout en se situant en-dessous du niveau d'équipement constaté en métropole.

Les enjeux consistent donc à fluidifier le trafic, à décongestionner le réseau et à en diminuer la vulnérabilité. Le programme Trans Eco Express (TEE) a été également mis en œuvre pour privilégier la réalisation de réseaux de transports collectifs à la fois sur les infrastructures existantes et par la création de nouvelles voies dédiées.

Les réseaux d'eau potable et d'assainissement, bien qu'ayant fait l'objet d'investissement ayant permis leur modernisation, restent un point sensible, notamment au regard de l'obligation de sécurisation de la ressource en eau.

L'eau est une ressource abondante mais inégalement répartie sur le territoire de l'île. Les ressources actuelles et futures semblent en mesure de répondre aux besoins en eau d'aujourd'hui et de demain.

Les prélèvements en eau à destination des activités humaines s'élèvent à 222 millions de mètres cube en 2010. Ce volume est identique à la moyenne des trois années précédentes.

Les besoins domestiques en représentent 65%. Comparativement les ponctions en eau potable en 2007 sont de 501 litres par habitant et par jour à La Réunion contre 274 litres par habitant et par jour en métropole. Cet écart s'explique par deux raisons : d'une part, les pertes en eau dans les réseaux sont élevées (45%) et d'autre part la consommation finale d'eau potable par habitant est importante avec des usages cependant différents.

Les besoins agricoles et industriels correspondent respectivement à 28% et 5% des usages. Ils sont directement liés au contexte économique et surtout aux conditions climatiques.

Concernant la qualité de l'eau, sur 16 stations de traitement des eaux, 7 répondent aux exigences fixées. Sur la période 2009-2010, la performance du réseau de distribution d'eau potable s'est améliorée dans 8 communes. A l'échéance du programme, la capacité de traitement des eaux usées couvrirait l'équivalent de 650 800 habitants.

Enfin, les aménagements hydrauliques structurant de l'île qui se poursuivent depuis plus de 40 ans ne sont aujourd'hui pas achevés ; malgré les progrès considérables accomplis, le réseau structurant interconnecté ne couvrira en 2012 que la moitié de la surface de la Réunion, les versants Sud et Ouest.

Dans ce cadre, la poursuite de la mise en œuvre du réseau permettant de répondre de façon équitable, à l'échelle de l'île (versant Nord et Est ; les Hauts) à tous les besoins, constitue un levier essentiel du développement et de l'aménagement équilibrés de La Réunion pour les générations futures.

L'enjeu principal pour La Réunion concernant la problématique « eau » est de poursuivre des aménagements hydrauliques structurants de l'île dans le double objectif de sécuriser la ressource, au niveau quantitatif et qualitatif, et de répondre aux besoins pour l'ensemble des usages de l'eau.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

La couverture numérique est de bonne qualité, mais avec des coûts élevés et des débits limités qui freinent le développement des usages.

Ainsi en 2012, le territoire ne présenterait plus de zone blanche. Le saut qualitatif vers l'ADSL +, et le schéma de la préparation de la connexion de l'île à la fibre, ont été réalisés.

La Réunion est reliée au monde par satellite ainsi que par le câble sous-marin SAFE (South Africa – Far East). Elle est également connectée aux câbles sous-marins en fibre optique LION 1 & 2 (Lower Indian Océan Network) reliés à Madagascar et Maurice.

La Réunion a peut être rattrapé les standards européens de couverture du territoire dans le domaine des TIC. La part de la population couverte par le haut débit est de 94,8% en 2008 contre 98% au niveau national. Mais la qualité du débit est médiocre et son coût encore trop élevé pour la population.

En outre, des contrastes importants persistent : si la majorité de la population a désormais accès aux technologies de l'information et de la communication, les surcoûts élevés liés aux infrastructures nécessaires (comme les câbles sous-marins) accentuent le phénomène de fracture numérique déjà marqué au détriment des populations défavorisées.

S'agissant du très haut débit, l'enjeu pour La Réunion est de raccorder le territoire en fibre optique à un coût raisonnable pour l'utilisateur.

En 2010, seul 47% des foyers réunionnais disposaient d'un abonnement internet à domicile contre 70% pour l'UE, par ailleurs le haut débit coûte plus cher qu'en métropole.

I.3.3. Des installations de traitement des déchets à moderniser et à créer afin de répondre aux exigences réglementaires européennes

L'enjeu de réduction à la source du volume de déchets produits est crucial. En 2008, près de 610 Kg de déchets ménagers ou assimilés par habitant ont été collectés, en légère augmentation de 2% en deux ans.

Le développement du tri, initié en 2002, a permis de réduire la quantité de déchets ultimes enfouis. La part des déchets recyclés a ainsi augmenté de 17% en 2006 à 22% en 2008.

En matière de déchets, les collectivités se sont dotées d'outils permettant de planifier la gestion nécessaire, tant au niveau départemental (adoption en juin 2011 du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, dit PDEDMA) qu'au niveau régional (Plan régional d'élimination des déchets industriels – PREDIS et Plan régional d'élimination des déchets autres que ménagers et assimilés-PREDAMA).

I.4 Une population jeune, de mieux en mieux formée et de plus en plus mobile

Le niveau de qualification des jeunes conditionne directement la capacité d'une société à innover et à s'adapter à un nouvel environnement économique.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

La part des diplômés du supérieur parmi les jeunes de 25 à 34 ans ayant fini leurs études a doublé à La Réunion entre 1999 et 2007. Ces jeunes diplômés restent néanmoins peu nombreux par rapport à la moyenne nationale (40%). Ce retard peut être en partie la conséquence de l'implantation tardive de l'université, mise en place progressivement à compter de 1982. Près de 16 000 étudiants poursuivent des études post baccalauréat à La Réunion.

Malgré l'ouverture de nouvelles filières professionnalisantes, les bacheliers pro et techno s'orientent dans des filières longues à l'Université, peu adaptées à leur cursus. Cette orientation explique notamment le taux d'échec important en première année post bac (75%) alors qu'elle n'est que de 50% en métropole.

La croissance des effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles reste soutenue depuis leur création à partir de 1996. Aujourd'hui, à la Réunion, ce sont près de 550 étudiants qui préparent chaque année les concours d'entrée aux grandes écoles, sachant qu'un nombre significatif d'entre eux poursuivent leurs études en métropole.

Au regard des enjeux de création de filière à forte valeur ajoutée, le dispositif d'enseignement supérieur et de recherche doit se développer en cohérence avec le tissu économique et en parfaite adéquation avec son contexte territorial.

Trois orientations sont à poursuivre :

- la constitution de pôles enseignement/recherche directement utiles au tissu économique,
- la recherche de spécialisations liées à l'identité forte et aux savoirs-faire contribuant à l'image et à l'attractivité du territoire,
- l'insertion au sein des réseaux internationaux de l'enseignement supérieur.

Avec environ 4 000 apprentis, la formation en alternance est un dispositif qui répond à la spécialisation de la formation initiale. Ainsi en 2010, les deux tiers des jeunes inscrits en apprentissage préparent un diplôme spécialisé dans le secteur de la production.

D'autres jeunes, dans la poursuite de leur formation initiale, vont choisir la mobilité dès la première année d'études supérieures.

En 2008, ils étaient ainsi 1087 bacheliers, soit 14% à partir vers la métropole. La mobilité n'est cependant pas uniquement réservée aux jeunes en poursuite d'études supérieures. Des dispositifs d'accompagnement existent aussi pour l'emploi à l'instar du Comité National d'Accueil et d'Action pour les Réunionnais et Mobilité –CNARM-. Chaque année le CNARM et l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM, anciennement ANT) accompagnent des jeunes Réunionnais en métropole, et de manière plus significative ces dernières années les demandeurs d'emploi en prospection.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

II : UN TERRITOIRE EN PROIE A DES DIFFICULTES PERSISTANTES

II. 1 Une paupérisation qui s'accroît du fait de la crise

II.1.1. La transition démographique programmée dans 20 ans

L'estimation de la population au 1er janvier 2011 s'élève à 840 000 habitants. Le million sera atteint en 2030, selon le scénario central de l'INSEE à un horizon qui semble être celui de la stabilisation démographique.

La population est en moyenne plus jeune qu'en métropole : le tiers des Réunionnais a moins de 20 ans, alors que cette proportion est du quart en métropole.

A l'horizon 2040, La Réunion rejoindra les problématiques actuelles de la démographie continentale ; elle commencera à connaître autour de 2030 les enjeux d'infrastructures et de services liés à une transition démographique sinon achevée du moins suffisamment avancée.

Poids respectifs des tranches d'âge en 2040

	Réunion	Métropole
0-19 ans	27,3%	22,4%
20-59 ans	46,9%	46,6%
60 ans et +	25,8%	31,0%

(Source : INSEE, projections démographiques)

En 2012, les indicateurs statistiques montrent une proportion plus forte de jeunes et une croissance démographique vigoureuse. La décohabitation et l'évolution des comportements devraient accentuer les conséquences de la simple évolution démographique.

En effet, si de manière traditionnelle le modèle social réunionnais repose sur de fortes solidarités familiales et de proximité, - protection forte contre l'exclusion -, l'évolution constatée ces dernières années rapproche progressivement les structures familiales de la situation métropolitaine. Le nombre de personnes par ménage diminue et le nombre des personnes vivant seule a tendance à augmenter. Ainsi, en 2030, le nombre de ménages devrait atteindre le nombre de 400 000, soit une hausse de 2 % par an.

Aussi, cette évolution de la structure de la société se traduira pour les pouvoirs publics par le maintien d'un effort significatif en termes de construction de logements principalement sociaux, d'équipements publics et d'infrastructures.

II.1.2 Des conséquences sur la structure économique de la société

Des inégalités importantes marquent le paysage social de l'île, au premier rang desquelles l'inégalité devant l'emploi. Déjà évoqué, le taux de chômage a dépassé les 30% de la population. L'arrivée de nouveaux entrants sur le marché du travail toujours plus nombreux, fait de la jeunesse réunionnaise la première victime du chômage avec un taux de 60% pour les 18-25 ans.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

L'activité économique ralentie ne favorise pas l'initiative et l'émergence d'entreprises en nombre suffisant par rapport aux besoins. Par ailleurs, il faut atteindre voire dépasser des taux de croissance de l'ordre de 5 à 6 % pour créer les emplois nécessaires afin de faire face à la croissance de la population active.

En conséquence, le recours temporaire ou bien de façon plus permanente aux minima sociaux pour un nombre de ménages important tire les ressources des ménages vers le bas et accentue les inégalités. En 2010, 143 700 adultes ont perçu des minima sociaux. Ils couvrent avec leurs ayants-droits, conjoints et enfants, au moins 270 600 personnes, soit le tiers de la population (32%). En France, cette population représente à peine 8%.

Malgré une augmentation constatée, de 2007 à 2009, du salaire moyen annuel des ménages qui passe de 17 377 € à 19 814 € à La Réunion (+14%), il reste inférieur au niveau national qui dans le même temps passe de 19 265 € à 20 249 € (+5%).

II.1.3. Le décrochage persistant d'une part importante de la population

La **pauvreté monétaire** touche la moitié (49%) de la population réunionnaise en 2008, contre 13% en France métropolitaine. Sont considérés comme pauvres les ménages dont le niveau de vie mensuel est inférieur à 911 € pour une personne seule et 1 910 € pour un couple avec deux enfants.

La **précarité** se fait aussi ressentir au regard des structures familiales : selon l'Insee, en 2008, 36,36% des 0-17 ans vivent dans une famille sans actif occupé et 43,07 % des 18-25 ans ne sont ni scolarisés ni en emploi ; 68,7 % des familles monoparentales sont pauvres.

La situation scolaire s'améliore nettement mais reste handicapée par **l'illettrisme, l'échec et le décrochage scolaires**.

Le niveau général de qualification de la population réunionnaise s'est accru rapidement : le taux de réussite au baccalauréat n'a pas cessé sa progression et atteint 86% en 2010. Il est aussi plus général, 58% d'une classe d'âge accédant aujourd'hui à ce niveau (65,7% au niveau métropolitain en 2010).

La conséquence est un accroissement des niveaux de formation de la population active réunionnaise. Cependant la moyenne nationale n'a pas encore été rattrapée. Si l'on s'attache à la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur que ce soit parmi les jeunes (21,6% des 25-34 ans en 2006, contre 39,4% au niveau national), ou dans l'ensemble de la population active (6,3% contre 12,7%). Mais les écarts se réduisent ; la majorité de la population bénéficie ainsi d'un système de formation performant.

Ces bons résultats restent grevés par deux handicaps : l'illettrisme d'un nombre important de Réunionnais (100 000 illettrés, soit 21 % des 16-65 ans, deux fois plus qu'en métropole), et la sortie précoce du système scolaire (11,6 % des élèves en 2009 ont quitté l'école sans qualification, soit deux fois plus qu'en métropole).

En 2010, un jeune sur cinq se trouve sans diplôme, sans emploi et directement menacé de pauvreté et d'exclusion.

Le pourcentage de jeunes en difficulté et en très grande difficulté de lecture, même s'il s'améliore reste le triple de celui de la métropole.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

Part des jeunes en difficulté de lecture (en %)

	2009	2010	2011
La Réunion	27,7	30,6	28,7
National	10,6	10,5	10,1

Sources : JDC, traitement E.C.s

II.2 Une économie dynamique mais fragile, dépendante et sensible aux facteurs externes

Depuis la crise de 2009, le nombre de demandeurs d'emploi à La Réunion a crû de 55 %.

En un an l'économie réunionnaise n'a pu créer que 40% des emplois nécessaires à une baisse du taux de chômage.

« Fondés à la fois sur une stratégie ciblée d'innovation comme les énergies renouvelables et sur des secteurs à forte intensité de main d'œuvre comme les services et le tourisme, ces vecteurs de développement doivent aussi contribuer à l'ouverture de l'économie réunionnaise et notamment de ses secteurs traditionnels comme l'agriculture à de nouveaux marchés et, enfin, au renforcement de la capacité des filières industrielles de l'économie réunionnaise à produire localement plutôt qu'à importer ».

II.2.1 Une économie encore fragile

La situation ultrapériphérique de l'île entraîne une sensibilité particulière de son économie à la conjoncture mondiale.

La Réunion étant dépendante **d'approvisionnements externes**, toutes les activités économiques de l'île ont été affectées par l'augmentation du cours des matières premières.

On observe une forte vitalité de la **création d'entreprises**. En 2008, le taux de création d'entreprises était de 17% : ce qui faisait de La Réunion la 1^{ère} région de France à cet égard (taux de 11% sur l'ensemble de la France). En 2010, 8 150 entreprises avaient été créées, soit une entreprise en activité sur cinq.

Plus récemment, en 2011, le taux était de 17,4% contre 15,6% en France : le resserrement s'explique notamment par la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur, qui a renouvelé la dynamique de création d'entreprises en métropole beaucoup plus qu'à La Réunion.

Ce constat ne doit pas être analysé sans une autre caractéristique : le taux de cessation d'activités est aussi très important à La Réunion. En 2011, 43% des entreprises disparaissaient avant cinq années.

L'un des facteurs explicatifs de cette faible pérennité des activités peut être recherché dans l'origine de la création des entreprises et dans leur structure.

En effet, 47% des créations sont des entreprises individuelles. Dans beaucoup de ces démarches, (60% d'entre elles) le créateur est un chômeur, désireux de créer son propre emploi. Seul un de ces créateurs sur quatre envisagerait à l'avenir de recruter des

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

collaborateurs (Insee). Ces créateurs étant par ailleurs majoritairement jeunes et peu diplômés, ils ne bénéficient que de peu d'expériences.

Une des particularités du tissu économique réunionnais est **la faible taille de ses entreprises**. Les entreprises sans aucun salarié représentent 72,6% contre 66,8% en France métropolitaine. Cette petite taille des entreprises et leur caractère « atomisé » pour certains secteurs limitent les capacités de développement, à la fois en termes d'emploi, mais aussi en termes de marchés, de secteurs d'activité, de productivité.

En 2010, neuf entreprises sur dix avaient un effectif de moins de dix salariés. Cette petite taille ne leur permet pas de concourir pour d'importants marchés, d'avoir une visibilité internationale, et d'accroître fortement leur production. Les économies d'échelle sont alors inenvisageables.

A l'image de l'agriculture, dont la politique de **structuration de filière** au cours des années précédentes, a fait la preuve que les entreprises locales sont plus performantes collectivement que de façon individuelle, l'enjeu de filière reste essentiel pour les autres secteurs d'activité.

La structuration apparaît comme un moyen pertinent d'accéder à des niveaux raisonnables de compétences, de capacités d'absorption des commandes mais aussi de développement d'une stratégie à l'export.

Dans certains secteurs d'activité, des organisations existent et associent un nombre croissant d'entreprises de tailles diverses. Elles sont appuyées en cela par les chambres consulaires et les organisations professionnelles, qui jouent un rôle important sur le territoire pour la coordination des acteurs, la capitalisation et la diffusion des connaissances, l'accompagnement des initiatives individuelles et collectives.

II.2.2 Une insertion économique régionale limitée

De manière générale, la proximité avec les pays de la zone océan Indien ne se traduit pas par un niveau d'échanges commerciaux proportionnel, les relations Nord/Sud ou Réunion/Métropole prévalant encore largement dans l'océan Indien.

En 2010, les principaux clients de La Réunion sont la France métropolitaine (32 % du total des exportations), les pays de l'Union européenne (22 %) et les îles de l'océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice, Mayotte, Seychelles : 19 %).

Les relations économiques avec certains pays de la zone océan Indien tendraient toutefois à se renforcer sur la dernière décennie : le volume financier des exportations vers les îles voisines a presque doublé depuis 1999 et les échanges sont actuellement les plus développés respectivement avec Mayotte, Madagascar et Maurice. Cette dynamique concerne essentiellement les pays du premier cercle mais également des pays plus éloignés tels que l'Afrique du sud, le Swaziland ou la Tanzanie.

Les caractéristiques de l'environnement régional de La Réunion ne favorisent pas naturellement son insertion économique. La Réunion est principalement entourée de pays ACP, dont les marchés sont limités, et ce, particulièrement sur les deux premiers cercles de coopération, qui représentent des concurrents sur le seul critère de compétitivité-prix. Les échanges avec les pays ACP sont également caractérisés par une asymétrie douanière.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

La Réunion doit donc s'appuyer sur les savoir-faire qui lui sont propres dans la zone et potentiellement exportables pour accroître son insertion économique (qualité des services, maîtrise des normes sanitaires, etc...).

II.3 Des besoins en équipement encore importants

L'évolution à venir du nombre de ménages et les modifications de la structuration de la société réunionnaise inscrit le territoire dans une nécessité de rattrapage en termes d'infrastructures.

II.3.1. La volonté de réaliser la ville tropicale durable et la nécessité de 180 000 nouveaux logements

La pression démographique induit des besoins en équipements, services, offre de logements et aménagement du territoire.

Ainsi, en 2011, le déficit en logements sociaux est estimé entre 20 000 et 25 000. En outre, 6% du parc de logements est jugé insalubre. Or 55% de la population est éligible au logement « très social » bien que 4000 logements sociaux aient été financés en 2011.

En parallèle du social, le logement privé a connu une forte expansion jusqu'en 2009, grâce à la défiscalisation. Sa production a aujourd'hui chuté d'une manière inquiétante.

Face à l'ampleur des besoins de la population, le secteur de la construction de logement doit développer une véritable capacité d'innovation. L'enjeu d'un logement a un coût acceptable et prenant en compte les spécificités du contexte tropical (matériaux adaptés et recherche de la meilleure efficacité énergétique) est un des enjeux du secteur du BTP.

Ainsi, la ville tropicale durable devra être conçue en intégrant les spécificités liées aux problématiques foncières, culturelles, et climatiques en développant l'innovation, en optimisant l'utilisation des matériaux tropicaux, et en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments et des équipements publics.

II.3.2. Déplacements : l'enjeu sociétal et environnemental d'un recours plus important au transport collectif tout en assurant une qualité de desserte routière

L'accroissement démographique et l'évolution des modes de vie des réunionnais comme l'étalement urbain, l'augmentation des distances pour se rendre sur le lieu de travail, ou la décohabitation, amènent à une augmentation continue du trafic routier, des situations d'engorgement, des nuisances sonores et des rejets de CO₂.

Modes de transport pour se rendre au travail en 1999 et 2009 (en%)

	Part des déplacements domicile-travail en 1999			Part des déplacements domicile-travail en 2009		
	En voiture	En transport en commun	Par un autre moyen	En voiture	En transport en commun	Par un autre moyen
Réunion	72,2	5,5	22,3	77,3	5,1	17,6
France	71,3	11,3	17,4	69,8	14,3	15,9

Source : Insee

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

Ces données sont néanmoins à pondérer puisque les moyennes nationales intègrent les données des grandes agglomérations de plus de 200 000 habitants où le déploiement des transports en commun est plus développé.

La perspective est de développer un système innovant de transport collectif, structuré autour d'une bonne desserte inter agglomération et des dessertes intra-urbain à haute qualité de service.

Les transports en commun doivent poursuivre leur structuration. Cela repose sur trois enjeux à court terme :

- une amélioration des conditions de circulation des bus avec la mise en place de voies réservées ;
- le développement progressif d'un parc de bus « propres » ;
- la garantie d'une nouvelle gouvernance des transports.

A moyen terme, la création d'un réseau de transport guidé en site propre doit être privilégiée.

II.3.3. Education : la nécessité d'une capacité d'accueil d'élèves en proportion supérieure à la métropole

À la rentrée 2010, La Réunion compte 163 écoles maternelles et 362 écoles primaires. Depuis 2000, 21 écoles ont été ouvertes. Le bâti scolaire est cependant problématique puisque sept écoles sur dix datent des années 1960-1970.

L'effort de construction se poursuit dans le second degré avec l'ouverture de trois collèges en 2009 et deux lycées polyvalents en 2010. Le parc immobilier du second degré totalise 129 établissements publics et privés, soit 16 de plus qu'à la rentrée 2000.

Ces établissements sont toujours d'une taille bien supérieure à la moyenne nationale. En collège, la taille moyenne est de 738 élèves (+ 258 élèves par rapport à la moyenne nationale). L'écart est plus accentué encore dans les lycées professionnels (+ 546 élèves).

II.3.4. Les réseaux des TIC, de l'eau et de l'assainissement : un développement nécessairement proportionné à la démographie

La situation d'ultra périphéricité de La Réunion et le choix des acteurs locaux de parier, pour le développement de l'économie, sur l'excellence des acteurs de la recherche et du développement nécessite des investissements majeurs dans le domaine des TIC.

Comme déjà évoqué, si La Réunion est proche des standards européens en termes d'équipement et de couverture du territoire, le développement d'activités de pointe, nécessite un niveau d'équipement adapté.

Pour ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement, au regard des constats effectués, les enjeux restent encore importants. Compte-tenu de l'augmentation du nombre d'habitants et des aléas climatiques, il est essentiel de poursuivre la sécurisation de la ressource en eau, par des investissements de deux ordres : d'une part la recherche d'une meilleure rentabilité des réseaux, (dont les pertes sont très lourdes), d'autre part la recherche d'une préservation de la qualité des eaux prélevées encore pour l'essentiel dans des ressources de surface (rivières et nappes phréatiques peu profondes).

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

Toujours dans l'objectif de mieux couvrir les besoins liés à l'augmentation du nombre d'habitants et par là-même des logements, la question de l'assainissement reste prégnante. Ce défi est d'autant plus marqué, au regard des caractéristiques géophysiques du territoire et compte tenu de la nécessité de limiter au maximum l'impact de l'activité humaine sur la biodiversité, notamment marine.

II.3.5. Les déchets, un impératif d'équipement, un gisement d'innovation, d'activités et d'emplois

Les objectifs nationaux de réduction des déchets issus de la loi Grenelle prévoient une diminution de 7% par habitant d'ici à 2015, ce qui représenterait un volume de 24 kg de déchets de moins à produire par habitant.

Au delà de cette obligation réglementaire, les déchets, dans un territoire ultrapériphérique tel que celui de La Réunion devraient en théorie être au maximum traités comme des co-produits potentiellement producteurs de valeur ajoutée puisque La Réunion est soumise à la convention de Bâle, mais cela se heurte à des économies d'échelles des filières de retraitement de ces sous produits.

Leur valorisation devient un des enjeux pour le territoire.

En matière agricole, la production d'engrais organiques directement produits à partir de matières premières issues des déchets n'est pas encore suffisamment exploitée. Il en est de même pour la ressource énergétique, la méthanisation et la gazéification sont des procédés qui ont toute leur place dans le volet recherche et développement de filières en substitution des produits pétroliers.

II.4 Un territoire exposé à des risques naturels multiples

Les risques naturels : parmi les 8 aléas naturels majeurs identifiés, La Réunion est exposée à 7 d'entre eux à des degrés très divers. Plus de 125 000 réunionnais sont concernés par des risques naturels très importants, soit 16% de la population de l'île. Des actions ont été engagées en priorité dans les zones urbanisées pour sécuriser et limiter au maximum l'exposition aux risques de la population.

La sécurisation de la ressource en eau : La Réunion détient tous les records mondiaux de pluviométrie pour les périodes comprises entre 12 heures et quinze jours ; elle dispose en première analyse d'un volume de pluie suffisant pour couvrir les besoins de la population, de l'agriculture et de l'industrie. Toutefois, la disponibilité de ces ressources souffre d'une mauvaise répartition dans l'espace et dans le temps. Face aux enjeux et à l'évolution continue des besoins en eau, liée à l'accroissement rapide de la population et au développement des activités économiques, la solution privilégiée par les acteurs locaux est l'interconnexion des réseaux et l'extension des périmètres irrigués.

Depuis plusieurs années, l'excellence des équipes scientifiques basées à La Réunion et la capacité du territoire à s'équiper de matériels de haute technologie : observatoire



Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

volcanologique, observatoire atmosphérique du Maïdo, centre de réception d'images satellite SEAS-OI, positionne La Réunion en base avancée de l'observation des risques. Au delà de l'intérêt immédiat de la protection des populations et des biens, l'enjeu pour La Réunion est de poursuivre son identification en tant que référence scientifique et d'observation exceptionnelle et unique.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

III LE NOUVEAU TOURNANT DU DEVELOPPEMENT REUNIONNAIS

III.1 Une convergence des objectifs de développement du territoire et de la stratégie UE 2020

La stratégie UE 2020 fixe des objectifs et oriente les moyens de sa politique pour des résultats ambitieux pour le développement d'une économie européenne, compétitive, durable et inclusive.

Ces ambitions, le partenariat réunionnais les partagent pleinement dans leurs finalités.

La volonté de l'Union Européenne est d'adapter cette stratégie aux situations particulières de chacun de ses territoires tant sur la répartition des moyens que sur certaines dispositions réglementaires.

Cependant, les territoires ultrapériphériques se distinguent des autres régions continentales de l'UE même si elles partagent certains points communs.

Ces particularités des RUP sont reconnues par l'Union Européenne et inscrites à l'article 349 du TFUE et permettent ainsi les adaptations réglementaires qui s'imposent.

III.2 Les enjeux du territoire à la lumière des objectifs de la stratégie UE 2020

Les trois grandes priorités de la stratégie UE 2020 sont la croissance intelligente, durable et inclusive. Celle-ci se décline à travers cinq objectifs, dans sept initiatives phares, dans huit priorités transversales, et onze objectifs thématiques.

Les fonds structurels (FEDER, FSE), le FEADER et le FEAMP doivent contribuer à tout ou partie de ces objectifs.

III.2.1 Le territoire de La Réunion et les cinq objectifs de l'UE 2020

Pour l'ensemble de ces indicateurs, une situation zéro et des objectifs inatteignables voire non adaptés à notre territoire en particulier pour la réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

Objectifs de l'UE	Situation à la Réunion	Adaptations nécessaires
Un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans	43,5 % (2010)	- croissance démographique de 6000 à 7000 nouveaux actifs par an - création nette d'emploi 4000 à 4500 par an - indicateur cible trop élevé
3 % du PIB dans la R/D	n.d	
objectif 20/20/20 en matière de climat et d'énergie	émission CO2 : énergie renouvelables : 12,5 % Efficacité énergétique réduction : 1391	- croissance démographique, isolement, éloignement et forte dépendance des énergies fossiles malgré une politique ambitieuse de développement des énergies renouvelables
Taux d'abandon scolaire ramené à 10 %	29,7 % (2010)	Amélioration continue constatée sur la décennie. Mais l'atteinte de l'objectif communautaire est difficile
40 % des jeunes générations diplômées de l'enseignement supérieur	21,6 % (2006) 34,9 en métropole	Evolution nette du nombre de diplômés (doublement sur la période 1999-2007). Des infrastructures se développent. Nécessité de mobilité pour des filières inexistantes localement
réduction de 20 millions du nombre de pauvres	395 000 (2008)	Précarisation plus importante liée à la crise et difficulté d'accueillir une population active de plus en plus importante liée à la dynamique démographique

III.2.2 Le territoire de La Réunion au regard des 11 objectifs thématiques et de leurs priorités d'investissements des projets de règlements

L'analyse des besoins territoriaux de l'île au regard des 11 objectifs thématiques et de leurs priorités d'investissement met en lumière la nécessité d'adapter chaque fois que nécessaire, les textes communautaires en cours aux contextes des régions ultrapériphériques pour subvenir aux besoins territoriaux d'une Région Ultrapériphérique dans la perspective de mettre en œuvre les outils les plus efficaces pour parvenir aux objectifs de la stratégie UE 2020 et de rechercher une équité avec les autres régions de l'Europe continentale en termes de compétitivité des entreprises, des hommes et du territoire.

Tout d'abord, en l'état actuel des projets de règlements, la concentration thématique de 50 % des ressources du FEDER sur les objectifs 1,3 et 4, selon une projection faite sur la base du PO 2007-2013 La Réunion ne pourrait concentrer que 23 % des ressources sur ces thématiques alors qu'elle est volontairement incitative en matière de compétitivité des entreprises, de recherche développement innovation et d'efficacité énergétique.

Surtout, au regard des autres enjeux identifiés, une telle concentration aboutirait à des réductions massives des possibilités d'investissements sur d'autres objectifs, comme par exemple, la mise à niveau nécessaire des équipements, mise à niveau qui constitue pourtant le socle du développement économique.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

Il en est de même de :

- la concentration spécifique sur l'allocation RUP qui ne correspond ni à la nature, ni aux enjeux identifiés au regard des contraintes structurelles des RUP telles que reconnues à l'article 349 du TFUE. Le fléchage telle que figurant dans la proposition de réforme de la politique de cohésion, qui au surplus, ne s'applique pas sur la période 2007-2013, dénature l'objet même de l'allocation additionnelle du FEDER visant à compenser les effets des contraintes structurelles de l'ultrapériphérie.;
- et de l'interdiction d'aider les investissements productifs des non PME qui pénaliserait de façon drastique le développement économique de l'île.

Par ailleurs, les priorités d'investissements tels qu'annoncés, laisse des doutes quant à l'éligibilité réelle des projets prioritaires au regard de la situation des RUP.

L'ensemble de ces éléments confortent la triple nécessité :

1- d'amender les projets de règlements,

2- d'utiliser une combinaison d'instruments qui soient cohérents, complémentaires et qui tiennent compte de la situation des RUP,

3- de mettre en place un volet RUP au sein de l'accord de partenariat pour parvenir à atteindre les objectifs de la stratégie de l'UE 2020.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

	Blocs 1 - 2 - 3	Blocs 4 - 5 - 6 - 7	Blocs 8 - 9 - 10
	La compétitivité des entreprises : les leviers de croissance à activer	Développement durable : optimiser le territoire	Inclusion sociale : résorber les fractures sociales
Enjeux non couverts	<p>La Mobilité des doctorants et des jeunes chercheurs est réduite aux partenariats entre établissements d'enseignements supérieurs, Centre de Recherche et Technologiques et les entreprises</p> <p>Les Investissement des non PME ne sont pas autorisés en l'état actuel des projets de règlements</p>		La compensation des coûts très élevés de la rénovation urbaine, de la production du logement social/très social, de l'amélioration de l'habit et de la résorption de l'habitat insalubre n'est pas couverte
Enjeux couverts implicitement sur lesquels il conviendrait toutefois d'être très vigilant pour la prise en compte des particularités des RUP	<p>Le renforcement des outils financiers de l'innovation serait couvert par la priorité 1,2 du FEDER "Promouvoir les investissements des entreprises dans l'innovation et la recherche, ...</p> <p>La structuration de filières serait couverte par la priorité 1,3 du FEDER "Soutenir les activités de recherche technologique et appliquée,..."</p> <p>Le maillage des infrastructures sous marines de télécommunication serait couvert par la priorité 2,1 du FEDER "Etendre le déploiement de la bande large, la diffusion de réseaux à grande vitesse..."</p> <p>Les infrastructures de transports tels que le Trans Eco Express et la nouvelle route du littoral seraient couverts par la priorité d'investissement 7 "élaboration de systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faibles émissions de carbone et promotion d'une mobilité urbaine durable"</p> <p>L'accompagnement et le développement des entreprises sur des marchés extérieurs seraient couverts par la priorité d'investissement 3,2 du FEDER "Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en vue de favoriser leur internationalisation", mais la limitation des PME n'est pas adaptée</p>	Créer un « nouveau nœud logistique et numérique » européen dans l'espace océan Indien pour compenser l'éloignement de la société et de l'économie réunionnaise du marché communautaire par l'établissement d'une continuité territoriale physique et numérique	La mobilité serait couverte par la priorité 10,4 du FSE "Améliorer l'accès à la formation tout au long de la vie,...."

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

	Blocs 1 - 2 - 3	Blocs 4 - 5 - 6 - 7	Blocs 8 - 9 - 10
	La compétitivité des entreprises : les leviers de croissance à activer	Développement durable : optimiser le territoire	Inclusion sociale : résorber les fractures sociales
Adaptations réglementaires nécessaires pour la prise en compte des particularités des RUP	Les futurs règlements et encadrements des Aides à Finalités Régionales (AFR) et des aides à la Recherche-Développement-Innovation (RDI) et des aides doivent être adaptés pour compenser les handicaps liés à l'ultrapériphéricité (coût d'acheminement des intrants et extrants, coût de l'immobilier d'entreprise, coût des télécommunications, coûts de stockage, coût de formation des personnels, coût des services après ventes, coût des cabinets de conseils...), et permettre une attractivité du territoire	Prise en compte dans les futurs règlements et encadrements des aides d'Etat, la nécessité pour les RUP de couvrir les besoins énergétiques de leurs territoires en développement en recourant encore aux importations d'énergies fossiles tant que la capacité de transfert des énergies renouvelables intermittentes sur les réseaux est limitée et dans l'attente aussi des résultats de la recherche et innovation liées à la production et au stockage énergétique.	Prise en compte de la mobilité RUP-Pays tiers dans les futurs règlements et intégration dans ERASMUS des coûts et surcoûts ultrapériphériques
	Les conditions d'accès des projets RUP à Horizon 2020 doivent être favorisées.		
	Les RUP doivent être intégrées de manière adaptées dans le volet des interconnexions européennes au niveau des réseaux très haut débit, du transport maritime et aérien, de l'énergie	Prendre en compte, pour la détermination des zones de handicaps naturels, des critères adaptés aux RUP	
	adapter la PCP à l'échelle du bassin maritime de l'océan Indien via le recours à l'article 349 du TFUE pour permettre le développement du potentiel de la pêche de La Réunion, y compris au niveau POSEIDOM	Les RUP doivent s'intégrer dans le volet des interconnexions européennes au niveau des réseaux très haut débit, du transport maritime et aérien, de l'énergie	
	mettre en place un Conseil Consultatif Régional (CCR) RUP organisé en section homogène pour le bassin maritime sud ouest de l'Océan Indien rassemblant les parties-prenantes européennes opérant dans cette zone et préservant une large place (observateurs « impliqués ») aux représentants des pays riverains (au moins des pays COI)	mettre en place une gouvernance régionale du FEAMP pour répondre aux spécificités du secteur de La Réunion et garantir des interventions ciblées du programme (récifs artificiels, DCP côtiers, ...)	Compenser les handicaps (surcoûts importations, TIC, faible économies d'échelle...) conduisant à un cout de la vie plus élevé sur les biens et services de base
	étendre à la structuration du marché local du dispositif de compensation des surcoûts liés à l'éloignement et à l'insularité (R.791/2007) pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture ainsi que sa reconnaissance sur le modèle du POSEI agricole		
Concentration Thématique	Sur la base du PO FEDER 2007-2013 enveloppe la plus importante de France, déjà assez incitatif en matière de recherche développement et de l'innovation et d'efficacité énergétique, la concentration thématique ne mobiliserait que 23 % du FEDER. Aussi, en l'état actuel des projets de règlements, mobiliser 50 % des ressources du FEDER sur les objectifs 1 - 3 - 4 semble incohérent par rapport aux besoins du territoire en infrastructures de transports en commun à haut niveau de service notamment. Il en est de même de la concentration spécifique sur l'allocation RUP qui ne correspond ni à la nature, ni aux enjeux identifiés au regard du grand éloignement.		



Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

PARTIE 2 **Fiches Thématiques**

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

FICHE - Objectif n° 1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

I CONTEXTE

La Réunion s'est dotée d'outils importants dans le cadre de la recherche et développement notamment à travers des plateformes technologiques de pointe (Cyclotron, Observatoire de l'atmosphère, Station satellite, Pôle de Protection des Plantes). En appui aux secteurs les plus dynamiques de son économie, des « écosystèmes d'innovation » ont émergé afin de soutenir et de coordonner les initiatives locales dans cette démarche.

L'innovation bénéficie aussi d'une stratégie partagée au niveau régional, tirée d'une concertation large des acteurs socio-économiques. Elle a permis de traduire les spécificités réunionnaises au sein d'un document d'orientation prospectif, la Stratégie régionale d'innovation. Celle-ci oriente les efforts afin de faire de La Réunion une économie intelligente, durable et inclusive en adoptant une définition large de l'innovation : à la fois au regard des produits, des technologies, des modes d'organisation, de l'action sociale et de la mise en œuvre des politiques publiques. Les projets déposés au 7^{ème} PCRDT présentent aussi un très bon taux de réussite.

Les nombreuses initiatives lancées, signes d'un dynamisme et d'une créativité forte au sein de la société réunionnaise, sont néanmoins freinées par les difficultés à mobiliser les financements particulièrement nécessaires aux étapes d'essai et de lancement des projets.

L'appropriation des avancées de la recherche par le tissu économique local doit aussi être relayée par les réseaux d'accompagnement. Leur densité apparaît encore insuffisante ; en effet, la structuration locale des entreprises, marquée par une part majeure de micro-entreprises et TPE, rend plus difficile le transfert technique et technologique. La part des cadres des fonctions stratégiques à La Réunion est faible (3,8%), au regard de la moyenne métropolitaine (à 9,2%).

L'intégration de la culture comme des résultats de l'innovation dans l'économie réelle de l'Île constitue ainsi l'enjeu majeur pour la prochaine période de programmation. La Réunion mise sur l'innovation d'adaptation, sans fermer la porte à l'innovation de rupture, notamment sur les secteurs de l'immatériel (TIC, tourisme). L'innovation d'adaptation est porteuse car La Réunion a la capacité d'adapter l'innovation européenne au milieu tropical, puis de la transférer ou de l'exporter à l'échelle de l'océan Indien et de la zone-inter-tropicale.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

II ANALYSE AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une SRI actée, partagée. L'innovation est considérée de manière large (recherche scientifique, technologique, sciences humaines et sociales, innovation dans les modes d'organisation et de production, dans l'action sociale, dans la mise en œuvre des politiques publiques).</p> <p>Des écosystèmes d'innovation aujourd'hui constitués et en ordre de marche (Technopôle, Qualitropic, Temergie, cluster maritime entre autres).</p> <p>Des plateaux techniques et des stations d'observations modernes (plateforme biotechnologique équipée d'un cyclotron, observatoire volcanologique, un pôle de protection des plantes...) en relation avec des organismes de recherches internationaux</p> <p>Un engagement fort dans les innovations d'adaptation.</p> <p>Un secteur « formation supérieure » en développement.</p>	<p>Une absence de culture du « travail en commun » dans de nombreuses filières.</p> <p>Un tissu productif diffus, faiblement structuré, avec de faibles taux d'encadrement, qui limite les capacités à s'approprier les résultats de la recherche et à développer des innovations de rupture.</p> <p>Des difficultés à traduire les travaux de la recherche dans les systèmes productifs, à transférer la recherche fondamentale et appliquée dans la mise en production.</p> <p>La difficulté à mobiliser des leviers de financement.</p> <p>Une taille très réduite du marché</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Une définition large de l'innovation, adaptée au contexte réunionnais, à valoriser.</p> <p>La création de structures dédiées qui encadrent l'ensemble des systèmes de production et favorise les échanges entre les filières.</p> <p>Une structuration globale des filières de production en cours.</p> <p>Des savoirs et savoir-faire à valoriser : un potentiel de rayonnement régional à l'échelle de la zone inter-tropicale pour les innovations mises au point ou adaptées à La Réunion.</p> <p>La SRI propose des plans d'actions dans le cadre du développement des domaines d'activités stratégiques (DAS) définis pour La Réunion.</p>	<p>La saturation de l'immobilier et du foncier a vocation économique impacte le développement des entreprises et donc leur capacité à s'investir dans la recherche-développement innovation</p> <p>Un encadrement des aides d'Etat RDI incertain et à ce stade insuffisamment incitatif</p>

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

III PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES

- **La Réunion doit s'affirmer comme centre d'excellence du savoir-faire européen dans la zone océan Indien** en promouvant l'ouverture vers l'extérieur avec des échanges nationaux et internationaux afin de renforcer la visibilité de l'innovation réunionnaise et ses acteurs ainsi que la coopération entre les acteurs locaux et les écosystèmes des pays de la zone océan Indien sur des thématiques communes (éco-habitat, énergies renouvelables, biodiversité, déchets, agronutrition...)
- **Le transfert technologique et technique au sein des filières économiques doit être développé** et permettre l'accès de toutes les entreprises (y compris les micro-entreprises) aux avancées de la recherche-développement
- **Dans cet objectif il est indispensable de promouvoir le développement des plateaux techniques et des structures d'accompagnement à la recherche – développement et au transfert technique** dans l'ensemble des secteurs économiques
- **Les outils financiers de l'innovation et la coordination des acteurs doivent être renforcés** afin de faire émerger des têtes de réseaux, identifiées et reconnues, pour accompagner et favoriser l'innovation des entreprises et la mise en production (études, prototypages, lancement, diffusion...). Le nouveau cadre RDI doit permettre une réelle incitation dans les RUP.
- **La poursuite de la structuration des filières économiques doit permettre de favoriser le développement d'une véritable « culture du travail en commun »**, la création de passerelles entre les filières et l'adaptation des systèmes productifs afin de favoriser l'appropriation des techniques et technologies, la mutualisation de l'ingénierie de projet, le pilotage des processus d'innovation et la promotion de la production réunionnaise
- **Parallèlement il convient de soutenir les actions en termes de formation des acteurs et de montée en compétences des entreprises**, notamment dans les fonctions transversales

IV PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES

Priorités transversales UE	Enjeux concernant la thématique recherche, développement technologique, innovation
Développement durable	Enjeu majeur compte-tenu de la richesse naturelle de La Réunion mais aussi de l'équilibre fragile d'un milieu insulaire
Protection de l'environnement	La richesse de la biodiversité à La Réunion est un atout qu'il faut préserver. La recherche doit contribuer à la protection des ressources insulaires.
Efficacité énergétique	La Réunion s'inscrit dans une démarche d'autonomie énergétique à l'horizon 2030 avec le projet « GERRI » qui constitue un enjeu fort pour la recherche.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

Lutte et adaptation au changement climatique	Le positionnement de La Réunion dans la zone océan Indien renforce le rôle stratégique des infrastructures de recherche telles que l'observatoire volcanologique, la station satellitaire ou la station d'observation de l'atmosphère pour la lutte et l'adaptation au changement climatique.
Prévention et gestion des risques	Le contexte géomorphologique associé à une forte présence humaine fait de la prévention et de la gestion des risques un thème de recherche prioritaire (principalement les risques cycloniques et volcanologique).
Egalité H /F	La présence de laboratoires de recherche permet le développement de cycles d'études supérieures pour un plus grand nombre avec un vrai rééquilibrage en faveur des femmes depuis quelques années.
Egalité des chances	Le développement des infrastructures de recherche favorise l'accès de tous à la formation supérieure.
Lutte contre les discriminations	La recherche permet d'accéder localement à des technologies de pointe. Exemple du cyclotron qui donne accès à une médecine de qualité pour tous.

V ENJEUX PARTICULIERS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE

- **La structuration de pôles de recherche publics ou para-publics reste un enjeu majeur pour le développement de l'innovation puis la création de valeur ajoutée, du fait du nombre très limité de partenaires privés disposant de services R&D,**
- **Les RUP se positionnent comme centres d'excellence du savoir-faire européen et comme des laboratoires d'idées pour les solutions d'avenir dans leur zone géographique d'appartenance,** notamment dans les domaines de la recherche pharmaceutique, de la santé, de prévision des effets de la réduction de la biodiversité, d'énergies renouvelables, de prévention des risques ou dans la résolution des défis sociétaux.
- **Les RUP peuvent valoriser des potentialités naturelles (dont la biodiversité)** en offrant un terrain potentiel d'investigations en terme de recherche voire de développement de technologies spécifiques (biotechnologies, innovation en matière de tropicalité...)
- **Le tissu productif doit être accompagné par le renforcement des capacités d'expertise et de structuration des filières,** dans un contexte de compétition exacerbé à l'échelle internationale et à l'échelle de la zone de coopération
- **La mobilité des doctorants et des jeunes chercheurs doit être facilitée** compte tenu de l'étroitesse du marché local en matière d'emploi, alors que les programmes de mobilité ne tiennent pas compte de l'éloignement et des coûts associés dans les RUP.
- **Les futurs encadrements des Aides à Finalités Régionales (AFR) et des aides à la Recherche-Développement-Innovation (RDI) doivent être adaptés pour compenser les handicaps liés à l'ultrapériphéricité et stimuler le développement de l'innovation.**
- **Les conditions d'accès des projets RUP à Horizon 2020 doivent être favorisées.**

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

FICHE - Objectif n° 2 - Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication

I CONTEXTE

Dans le domaine des TIC, La Réunion a réussi à rattraper les standards européens en termes d'équipements en matériel informatique et téléphonique ainsi qu'en termes de couverture du territoire. Il n'existe plus de zones blanches (sans opérateurs haut débit) et la part de la population couverte par le Haut Débit atteint 94,8%, ce qui la place légèrement en deçà de la moyenne nationale (98% environ, chiffres 2008) et dans la moyenne des DOM. Les administrations et entreprises sont elles couvertes à plus de 95%.

Néanmoins, du fait de son insularité et de son éloignement, elle est confrontée à de forts surcoûts et à un risque de saturation important liés principalement au recours au câble sous-marin unique qui la relie au réseau mondial. A l'heure du basculement au Très haut Débit, l'utilisation actuelle du câble apparaît insuffisante au regard de l'impératif d'équité d'accès à ce service alors qu'une grande partie des surcoûts sont reportés sur le consommateur réunionnais.

Ainsi, le passage au Très Haut Débit constitue le nouvel enjeu d'avenir dans une optique de développement à la fois économique et social.

L'enjeu de l'interconnexion de La Réunion avec le monde, et en particulier avec l'Europe dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information est donc majeur, cet enjeu croise les ambitions européennes de compétitivité des entreprises et de cohésion sociale. En effet, l'aménagement du territoire peut trouver dans la diffusion des services dématérialisés un outil important, particulièrement au regard des problématiques de déplacements des usagers et citoyens sur l'île (saturation des axes routiers) et de l'aménagement territorial des espaces (services économiques et sociaux de proximité).

De manière concomitante, de nouveaux potentiels s'offrent en termes d'innovation. Apparaît la nécessité de développer l'offre de services virtuels associée à l'outil TIC, par l'administration et les acteurs socio-économiques : les usagers sont globalement prêts, équipés, familiers des outils informatiques et numériques.

Les nouvelles technologies peuvent contribuer de façon positive à l'éducation et la formation, objectifs majeurs partagés par le territoire, ainsi qu'au développement des potentiels locaux. L'ouverture de La Réunion sur le monde grâce à l'outil informatique peut aussi jouer un rôle majeur dans la valorisation du patrimoine et des activités réunionnaises, et participer au développement de l'animation des territoires et la compétitivité des secteurs productifs locaux.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

II ANALYSE AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un réseau développé qui couvre l'ensemble du territoire.</p> <p>Une certaine concurrence entre les opérateurs.</p> <p>Des infrastructures déjà disponibles sur le pourtour de l'île, dont il faut organiser la capillarité (réseau « collecte »).</p> <p>Une population familiarisée à l'outil électronique.</p>	<p>Un surcoût très important à l'usage, qui limite la qualité et l'équité de la couverture du territoire (surcoût reporté en partie sur les consommateurs, ou moindre qualité de service)</p> <p>Des différences importantes dans les capacités d'investissements des opérateurs.</p> <p>Une qualité de débit à améliorer.</p> <p>Des offres de e-services encore peu développées.</p> <p>Des entreprises majoritairement micro ou très petites, n'ayant pas encore intégré les enjeux et les opportunités du numérique.</p> <p>Décalage entre l'offre de services dématérialisés en métropole et à La Réunion</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Un Schéma d'aménagement numérique récemment validé, qui défend une position volontariste en faveur du saut qualitatif vers le Très Haut Débit.</p> <p>La prise en compte de la nécessité du passage au Très Haut Débit.</p> <p>L'utilisation des services numériques est une opportunité dans la problématique globale d'aménagement du territoire.</p> <p>Une population multi-culturelle, à haut niveau de formation, qui possède les mêmes codes socio-économiques que les économies occidentales : un potentiel à valoriser grâce aux outils TIC qui réduisent les distances.</p>	<p>La nécessité d'inclure dans les réflexions sur l'aménagement de l'ensemble du territoire la mise en place des équipements nécessaires au basculement au Très Haut Débit, au risque de renforcer les coûts et les difficultés à venir.</p> <p>L'absence de mobilisation des opérateurs privés en appui à la politique de développement numérique efficace et à coût moindre sur le territoire.</p> <p>Le risque d'une nouvelle fracture numérique, par l'écart croissant entre les capacités de communication européennes et celles disponibles à La Réunion.</p> <p>La liaison par câble sous-marin simple et non doublée fait peser un risque important sur la sécurité des canaux de communication réunionnais.</p>

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

III PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES

➤ Capacités de raccordement, d'accès

L'anticipation des besoins futurs en capacités notamment liés au Très Haut Débit, la sécurisation et le développement des moyens de raccordement sont indispensables pour éviter la saturation des réseaux. Il faudra notamment sécuriser l'accès en termes de liaisons et de capacités aux usagers, et favoriser la mise en place de liaisons doublées par câbles sous-marins, de serveurs localisés de contenus.

L'amélioration de la fiabilité et de la compétitivité des réseaux en intégrant des aménagements d'infrastructures dans les plans d'aménagement (tirages de fibres) est un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire en termes de désenclavement numérique.

Les conditions d'accès à un réseau de qualité doivent être développées, au niveau individuel ou par l'accès à des services collectifs (exemples : « cyberbases », « cybercases », relais de services publics, zones à accès libre).

L'homogénéisation des outils et services de communication électroniques au niveau des performances techniques, de la qualité de service et des prix de détail permettra d'éviter une nouvelle fracture numérique et de favoriser la « continuité territoriale numérique »

➤ Valorisation économique et sociale

La diffusion et l'appropriation croissante des outils TIC par les entreprises réunionnaises dans tous les secteurs (construction, services à la personne, services aux entreprises) doivent être assurées. Ces outils permettent de valoriser les compétences réunionnaises en limitant les contraintes liées à l'éloignement des économies européennes.

La Réunion dispose de potentiels en termes de services à proposer à la fois à ses entreprises et aux entreprises européennes, qu'il s'agit de valoriser en favorisant le développement des filières d'activité à forte valeur ajoutée portées par les TIC.

Le déploiement de la culture du numérique sur tous les territoires et auprès de toutes les populations y compris dans les entreprises doit être poursuivi en favorisant l'intégration de formations numériques dans les filières supérieures et professionnelles dans les dispositifs d'aide à l'insertion sociale et professionnelle.

L'accès aux contenus, outils et parcours de formation disponibles via les réseaux numériques (conférences, formation à distance, outils éducatifs) doit être développé et parallèlement la formation des personnes en difficultés sociale et d'emploi aux outils et pratiques numériques doit être encouragée.

➤ Développement des accès aux services dématérialisés et virtuels

Le développement des procédures dématérialisées ainsi que le déploiement de nouveaux services tant dans le domaine du développement économique local (tourisme notamment), des services aux personnes et aux entreprises constituent des enjeux importants. L'e-administration recouvre un potentiel important et un secteur dans lequel de forts gains de productivité peuvent être acquis grâce à la dématérialisation. Les procédures doivent également être revisitées afin de faire basculer ces services dans l'ère numérique.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

L'usage de l'outil informatique pour le développement de services virtuels, notamment administratifs doit être optimisé, les opportunités en termes de réduction des déplacements pouvant être considérées de manière globale (évolution des temps et des modes de travail, télé-travail, évolution des trajets individuels...).

La création de relais de services publics et autres dispositifs de dématérialisation des services publics non marchands sera favorisée pour prévenir l'exclusion.

IV CONTRIBUTION AUX PRIORITES TRANSVERSALES

Priorités transversales UE	Enjeux concernant la thématique TIC
Développement durable	Les TIC facilitent les échanges tant en interne du territoire qu'en lien avec la métropole et d'autres territoires partenaires
Protection de l'environnement	Les TIC permettent à La Réunion d'être en liaison et d'intégrer les programmes internationaux de référencement de la biodiversité, notamment dans le cadre de l'inscription de son patrimoine naturel au patrimoine mondial de l'UNESCO
Efficacité énergétique	Le développement des TIC est inclus dans la stratégie des réponses aux besoins énergétiques domestiques et des entreprises et ne viendra pas s'ajouter à un plan de développement déjà évalué
Lutte et adaptation au changement climatique	L'accès au très haut débit est essentiel pour la surveillance des points sensibles de la zone aux changements climatiques ainsi que pour la réduction globale des déplacements
Prévention et gestion des risques	Les TIC permettent une meilleure prévention et gestion des risques s'appuyant sur les outils développés grâce aux TIC (Observatoire du Volcan, antenne satellite...)
Egalité H / F	Les TIC sont un moyen d'égaliser les différences entre les hommes et les femmes. Aucune barrière discriminante avérée.
Egalité des chances	Les TIC favorisent l'accès aux savoirs pour l'ensemble de la population avec la mise à disposition de contenus nationaux ou internationaux et permettent ainsi de compenser les handicaps liés à l'ultrapériphéricité
Lutte contre les discriminations	Les TIC permettent le développement de la e-administration qui compte-tenu des enclavements du territoire constitue un enjeu fort pour l'accès aux services des personnes handicapées ou âgées notamment.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

V ENJEUX PARTICULIERS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE

- **Enjeu de désenclavement numérique grâce à un accès aux réseaux à très haut débit dans les conditions de qualité de service et de tarifs offerts proches de celles de la métropole** qui constitue une condition essentielle au développement économique et social ultramarin
- **Intégration des RUP dans le marché numérique européen en assurant la continuité territoriale numérique notamment à travers le maillage des infrastructures sous marines de télécommunication**
- **Intégration des RUP dans le volet des interconnexions européennes au niveau des réseaux très haut débit.**
- **Enjeu visant à faire en sorte que les RUP cessent de connaître un retard persistant d'accès aux TIC, à chaque fois qu'une nouvelle technologie se développe au plan européen ;**
- **Expérimentation et diffusion des nouvelles technologies éducatives dans les systèmes de formation compte-tenu du handicap de la distance (accès aux ressources) et parfois d'enclavement interne (forêt en Guyane, Hauts de l'île à La Réunion, archipelagie aux antilles...)**
- **Renforcement de l'application des TIC dans les domaines de l'administration, de l'éducation et de l'inclusion sociale.**

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

FICHE - Objectif n° 3 - Renforcer la compétitivité des entreprises

I CONTEXTE

Le développement et la compétitivité des entreprises réunionnaises sont marqués par des caractéristiques structurelles permanentes reconnues par le traité européen au travers de son article 349 :

- un éloignement de l'ensemble européen et du territoire métropolitain auquel elles appartiennent et qui est le principal partenaire commercial (52,4% des importations et 32% du total des exportations avec la France métropolitaine) ;
- une exiguïté du territoire renforcée par des caractéristiques topographiques et naturelles exceptionnelles constituant autant un atout qu'un inconvénient qui sanctuarise avec le Parc National de La Réunion 42% de l'espace géographique dans une logique de préservation ;
- un relief et un climat difficiles qui rendent difficile l'implantation de l'activité économique et limite la durée de vie des outils de production
- des risques naturels élevés.

Outre ces caractéristiques, des contraintes endogènes peuvent se résumer comme suit :

- une étroitesse du marché ;
- des facteurs de production limités ;
- une dépendance économique vis à vis d'un nombre réduit d'activités ; une économie peu diversifiée qui repose sur l'exploitation d'un nombre limité d'activités.
- Une faible ouverture à l'extérieur notamment en termes d'échanges commerciaux.

Par ailleurs le positionnement de l'île dans le bassin géographique du sud ouest de l'océan Indien ne lui offre à ce jour que des perspectives de développement de marchés limités avec les pays de proximité, compte tenu des différences sociales et économiques avec ces territoires.

Dans ce contexte particulier, La Réunion a su néanmoins développer un modèle économique qui lui permet de se rapprocher du niveau de standard moyen des régions françaises de métropole.

Le tissu économique réunionnais se compose en 2011, de 43 964 entreprises (hors agriculture). Il a connu une progression de 60,25% entre 2003 et 2011 ce qui témoigne de sa vitalité. Malgré le contexte de crise débuté en 2008 on constate un fort dynamisme de création, en 2011 le taux de création d'entreprises est de 17,4% contre 15,6% au niveau national surtout dans les services. Ces créations sont initiées pour une grande partie par des personnes confrontées au chômage désireux de créer leur

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

propre emploi. Ces personnes pour la plupart sont jeunes, peu diplômées et avec peu d'expériences et souvent une faible capacité financière et de trésorerie au démarrage de leur activité. Ce constat peut éclairer en partie le taux de cessation préoccupant qui, en 2011, s'élève à 43% avant 5 années d'existence.

La faible taille des entreprises et leur « atomisation » dans certains secteurs sont les deux autres caractéristiques importantes du tissu économique réunionnais. Les entreprises de moins de 10 salariés représentent 94,4% dont une très grande majorité sans salarié (72,6% contre 66,8% en France métropolitaine). Certaines filières sont arrivées à un stade de maturation et se sont structurées au travers d'organisations professionnelles et/ou économiques (BTP, TIC, filières d'élevage ou l'agro-industrie...). Cependant la forte dispersion dans certains secteurs limite la capacité de construction de stratégies collectives et d'organisation de fonctions transversales et mutualisées.

Le marché local dispose d'un réel potentiel de développement dans des domaines stratégiques (l'agro-alimentaire, le tourisme, les biotechnologies, les énergies renouvelables...) porté par ailleurs par la progression démographique. Le développement de l'import-substitution offre encore d'importantes opportunités pour valoriser une production locale qui s'organise de plus en plus.

La situation réunionnaise est très différente des autres régions européennes qui bénéficient du marché unique alors même que les entreprises de La Réunion pour l'essentiel ne peuvent – de fait – en bénéficier pleinement.

La Réunion doit à la fois structurer ses systèmes productif et trouver elle aussi un « champ de projection » plus favorable. Le très grand éloignement grève la possibilité de tirer bénéfice du marché intérieur au même titre que les entreprises des régions du continent européen.

L'enjeu est donc de tenir compte des conditions particulières d'accès au marché pour les entreprises.

L'enjeu est également celui d'une organisation et d'une coordination croissante des systèmes de production au niveau local afin de répondre aux besoins d'activité de création d'emploi et de consommation.

La montée en compétences des entrepreneurs et de manière générale des qualifications au sein des personnels des entreprises est aussi centrale afin d'appuyer ces développements. Cette évolution doit permettre d'adapter les modèles économiques de chacune des filières de production locale en réduisant l'impact des spécificités ultrapériphériques : isolement, exigüité du territoire, très grande distance du marché européen et proximité de marchés à la fois concurrents et en croissance.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

II ANALYSE AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Fort taux de création d'entreprises, supérieur à la moyenne nationale.</p> <p>Existence de structures et de dispositifs d'accompagnement et d'appui aux entreprises, rôle important des chambres consulaires.</p> <p>Des secteurs innovants : énergie (stockage électrique), pêche (palangrier du futur), industrie agro-alimentaire (valorisation de la canne), et des savoir-faire spécifiques.</p> <p>Commerce : certains marchés extérieurs présentent une meilleure solvabilité et peuvent devenir des débouchés (Afrique du Sud, Australie)</p> <p>Production répondant à de hauts standards de niveau européen, dans une zone qui n'a pas cette qualité de production.</p>	<p>Beaucoup d'entreprises créées par des demandeurs d'emploi ou des bénéficiaires de minima sociaux, sous la forme de micro-entreprises et peu génératrices d'emplois</p> <p>Fort taux de mortalité précoce des entreprises</p> <p>Faiblesse du marché local : peu d'économies d'échelle.</p> <p>Faiblesse du système d'accompagnement financier (notamment capital d'amorçage et capital-risque) pour les entreprises. Pas de dispositif unifié performant en matière d'accompagnement des entreprises sauf dans le micro-crédit (les entreprises recourant au crédit normal n'ont pas de solution)</p> <p>Surdimensionnement des outils de production</p> <p>Atomisation du tissu productif.</p> <p>Faible capacité des entreprises à pénétrer les marchés publics.</p> <p>Le manque de foncier économique disponible, viabilisé, aménagé et une offre concentrée sur l'achat et non la location sont des freins pour les entreprises naissantes.</p> <p>Un surcoût important à l'expédition vers les pays de la zone Europe.</p> <p>Une réglementation contraignante qui limite les opportunités d'échanges avec la zone (intrants, extrants, droits de douanes).</p> <p>Situation géographique à proximité de pays marqués par une très forte « compétitivité coût », qui peut difficilement être concurrencée.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Développer la formation des jeunes, des demandeurs d'emploi</p> <p>Travailler sur la sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat : Exemple du pôle entrepreneuriat à l'université.</p> <p>Statut des auto-entrepreneurs favorable</p> <p>Un marché solvable de proximité : bailleurs de fonds sur le continent africain qui pourrait bénéficier des compétences et savoir-faire des entreprises réunionnaises (matériel TIC, eau, aménagement, ingénierie financière...). Nécessité de structurer l'offre pour y répondre.</p> <p>Nécessité de valoriser la production locale en développant les démarches de certification d'origine (« Nou la fé », produits « Péï »...)</p>	<p>Forte dépendance à l'intervention publique</p> <p>Risque de concurrence ou de transfert des activités vers les pays voisins.</p> <p>Dépendance aux évolutions réglementaires sur la protection de la consommation locale.</p> <p>Risque sur la pérennité du dispositif auto-entrepreneur.</p> <p>Solde net création/cessation encore positif, mais à surveiller</p> <p>Le positionnement des économies proches sur le marché peut déstabiliser la production locale.</p>

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

III LES PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES

Les principaux enjeux relatifs au renforcement de la compétitivité des entreprises portent sur :

➤ Des enjeux de compétitivité humaine

Le développement de la culture d'entreprise notamment dans les cursus de formation professionnelle initiale et universitaire par la découverte du monde de l'entreprise,

La professionnalisation et l'accompagnement des créateurs tant dans les compétences techniques et de gestion que du management d'entreprise tant dans les micro-entreprises que dans les TPE.

La valorisation de la recherche, de l'innovation tant des process techniques, technologiques que des méthodes et l'intégration des transferts technologiques (*voir objectif 1*).

Soutien aux démarches de structuration de filières, de collaboration entre entreprises sous la forme de clusters, de grappes d'entreprises ou de structuration de stratégies collectives afin de favoriser à la fois les démarches de professionnalisation, de montée en compétences, et les démarches actives de regroupement des entreprises dans une perspective de compétitivité et d'accès aux marchés.

➤ Des enjeux de compétitivité économique

L'organisation de l'accès aux financements et l'accès aux crédits adaptés aux particularités des entreprises réunionnaises, notamment par le biais des fonds de garantie couvrant partiellement les risques bancaires et le développement du capital investissement. Construire des outils d'ingénierie financière.

L'accompagnement à la structuration des acteurs économiques au travers des organisations professionnelles et économiques et le développement des fonctions mutualisées dans les domaines de la gestion, la formation, la recherche-innovation, l'analyse des marchés, marketing, communication, négociations commerciales, commercialisation.

L'accompagnement et le développement des entreprises sur des marchés extérieurs en particulier sur les segments de potentiels importants de l'économie de La Réunion dans les secteurs à forte valeur ajoutée, les secteurs tertiaires.

La promotion des démarches de reconnaissance des produits au travers des systèmes d'identification et de certification de qualité et d'origine des produits agricoles, permettant d'accroître la valeur ajoutée de ces produits, et d'élargir les débouchés commerciaux.

➤ Des enjeux de compétitivité « territoriale » - réduire les difficultés liées aux spécificités structurelles de La Réunion et rendre attractif le territoire

Promotion des secteurs d'activités stratégiques à haut niveau d'emplois, apportant de la valeur ajoutée, permettant le rayonnement de l'île notamment dans les domaines du tourisme, des biotechnologies, des énergies renouvelables, de l'agro-alimentaires...

Améliorer la qualité de vie des entreprises, faciliter leur installation, leur développement : mutualisation des fonctions, pré-équipements. La question de la gouvernance doit être intégrée, afin de définir au niveau régional et territorial les zones

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

d'activité à créer: un enjeu de spatialisation de l'activité (SAR) et un enjeu second de spécialisation éventuelle de certaines zones d'activité, en fonction des typologies d'activités nécessaires, mutualisables et combinables en recourant à des solutions locales qui grèvent moins les capitaux propres.

IV : CONTRIBUTION AUX PRIORITES TRANSVERSALES :

Priorités transversales UE	Enjeux concernant la thématique traitée dans la fiche : compétitivité des TPE et TME
Développement Durable	Dans un contexte insulaire contraint, le développement durable est essentiel dans ses trois composantes, de plus en plus d'entreprises s'orientent vers une gestion vertueuse pour la préservation des ressources naturelles.
Protection de l'environnement	L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO ouvre des perspectives de création d'entreprises dans le domaine de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité
Efficacité énergétique	les entreprises sont sensibilisées à cette thématique d'une part pour le gain de productivité, mais aussi au regard du contexte insulaire qui nécessite une gestion globale de la ressource énergétique
Lutte et adaptation au changement climatique	Le gain de parts de marché local par les entreprises locales et le développement des énergies renouvelables participent à l'adaptation au changement climatique.
Prévention et gestion des risques	Certaines entreprises se sont spécialisées afin de répondre à cet enjeu spécifique en zone tropicale soumise aux cyclones ; il convient de promouvoir les techniques et technologies adaptées à ces conditions particulières.
Egalité H/F	Constat d'une amélioration de l'accès à l'emploi des femmes et à l'égalité de l'insertion économique H/F par la « tertiarisation » de l'économie.
Egalité des chances	Un des objectifs de la politique d'adaptation des formations aux besoins des entreprises.
Lutte contre les discriminations	La « tertiarisation » de l'économie participe à l'augmentation du nombre de services disponibles et à une meilleure réponse à la lutte contre les discriminations

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

V : Enjeux particuliers liés à l'ultrapériphérie :

- **Compenser les effets des handicaps liés notamment à l'éloignement, la petite taille, le relief et le climat difficiles** afin de permettre aux entreprises réunionnaises de bénéficier des conditions équitables de compétitivité,
- **Accompagner la structuration des filières** afin d'obtenir des économies d'échelle et d'améliorer la compétitivité,
- **Adapter les dispositifs d'intervention aux particularités des TPE**, notamment au regard des aides d'Etat,
- **Maintenir des dispositifs de soutien compensant les surcoûts (Aides d'Etats, Octroi de Mer notamment),**
- **Ne pas se limiter aux PME compte tenu notamment de la taille du marché,**
- **Désenclaver le territoire par l'intégration des RUP dans le mécanisme d'interconnexion** notamment dans les domaines des transports aériens, maritimes et des TIC,
- **Améliorer le cadre juridique pour soutenir le développement économique à l'international.**

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

FICHE - Objectif n° 4 - Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs

I CONTEXTE

La Réunion affiche un potentiel énergétique naturel local (maritime, photovoltaïque, valorisation de la biomasse...) aujourd'hui reconnu avec l'émergence de projets innovants et expérimentaux dans ce domaine. Par ailleurs, La Réunion est la 1^{ère} région française et parmi les plus importantes d'Europe en matière de production d'énergies renouvelables.

Le développement de l'île reste cependant marqué par une utilisation croissante des énergies fossiles à relier aux évolutions du territoire :

- une démographie en phase de croissance ;
- un système de production dépendant des produits extérieurs ;
- l'éloignement de La Réunion de sa capitale d'appartenance (9 400 km) et le positionnement géographique du territoire excentré des grands centres d'échanges et éloigné des sources d'approvisionnement en matières 1ères et en ressources fossiles ;
- des modes de déplacement basés sur des infrastructures routières de qualité et sur une augmentation des distances parcourues du fait de l'étalement urbain ;
- l'utilisation des transports aériens et maritimes accentuée, en raison de l'insularité du territoire réunionnais.

Le constat porte aujourd'hui sur un développement économique réunionnais consommateur d'énergie fossile : les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont en forte augmentation à La Réunion / +13% sur la période 2004-2008 et + 6,1% entre 2010 et 2011 : ceci confirme la tendance observée depuis les années 1990 -à l'inverse de celle de la France métropolitaine-.

L'île reste cependant en dessous des niveaux métropolitains de production de GES par habitant comme indiqué dans le ratio suivant avec des émissions de CO₂ à La Réunion /4,7 tCO₂/hab inférieures à celles de la métropole / 5,49 tCO₂/hab en 2009, alors même que la production électrique n'est pas associée comme en France à l'énergie atomique.

Cette tendance à l'augmentation doit être relativisée dans sa comparaison éventuelle avec d'autres territoires car elle intègre le Co₂ émis par le transport aérien.

Dans ce contexte, la problématique des GES doit ainsi être traitée plus largement afin de tenir compte à la fois des potentiels des énergies renouvelables, de la croissance démographique et des contraintes réunionnaises liées en particulier à l'insularité.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

II ANALYSE AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Niveau d'émission de GES par habitant inférieur à la métropole et à l'Europe.</p> <p>Rôle précurseur dans le développement des énergies renouvelables (savoir faire photovoltaïque, énergie hydraulique, bagasse entièrement valorisée...)</p> <p>Stratégie locale ambitieuse en la matière (ambition d'autonomie énergétique, volontarisme et soutien politique et économique), création d'un cluster dédié aux énergies renouvelables et des pôles de recherche.</p> <p>Une baisse relative de la consommation individuelle d'énergie. Des actions de sensibilisation mieux diffusées.</p> <p>Des matériaux de constructions performants aux normes européennes.</p>	<p>Une production de bagasse et d'énergie hydraulique soumise aux aléas climatiques.</p> <p>Un système électrique isolé, de faible taille qui absorbe déjà le plafond admis d'énergies intermittentes.</p> <p>Non intégration au RTE/Mécanismes d'interconnexion en Europe (MIE)</p> <p>Fort coût attendu de la recherche sur le stockage d'énergie et du développement des projets de stockage d'énergie.</p> <p>Des tarifs encore insuffisants pour les énergies renouvelables.</p> <p>Un marché intérieur réduit et un tissu d'entreprises diffus, surtout TPE, qui limite les économies d'échelle.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Une exploitation croissante des ressources locales (hydraulique, bagasse, solaire) a <i>contrario</i> des énergies fossiles importées.</p> <p>Un projet d'accompagnement au développement des innovations dans le domaine : GERRI et des projets en expérimentation : SEAWATT, CETO, SWAC, expérimentation « smart grid ». Un PRERURE qui encadre les objectifs, un SRCAE finalisé. Des projets de déploiement de voitures électriques ou hybrides et de bus « propres ».</p> <p>L'Eolien et le photovoltaïque conservent une dynamique de production importante (même s'ils restent à un niveau absolu faible).</p> <p>Des innovations qui trouvent des acteurs dynamiques et un laboratoire à La Réunion, à conforter et/ou à valoriser/exporter : stockage d'énergie, photovoltaïque, éco -construction, éco-matériaux, éco-habitat ... avec une vocation régionale.</p>	<p>Tendance longue : augmentation de la consommation d'énergie primaire satisfaite principalement par l'importation -fortement émettrice de GES- d'énergies fossiles avec une dépendance aux cours mondiaux et aux coûts de l'importation.</p> <p>De manière générale, dépendance aux évolutions des prix des importations, des prix de rachat des énergies. Les incertitudes liées aux évolutions fiscales sont des facteurs limitant aux investissements tant financiers que productifs.</p> <p>Augmentation de la consommation et des besoins en électricité du fait des évolutions (les bus et voitures électriques constituent aussi des menaces).</p> <p>Un réseau électrique en limite de saturation.</p>

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

III PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES

➤ L'enjeu de la maîtrise de l'énergie :

Il s'agit de limiter les consommations énergétiques de l'île, « être plus économe » et de limiter la place accordée aux énergies d'origine fossile par :

- Une consolidation des stratégies d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements en développant des constructions économes à niveau de confort acceptable, en valorisant les potentiels identifiés en terme de réduction des consommations (conception thermique et énergétique des bâtiments, solaire thermique) et l'expertise réunionnaise associée avec à plus long terme, un objectif de viser des bâtiments autonomes en milieu urbain ou rural et en favorisant l'autonomie énergétique des constructions en milieux diffus.
- La nécessité de repenser les déplacements sur l'île avec le recours aux transports collectifs et au covoiturage.
- La systématisation des actions de sensibilisation pour la réduction de la consommation d'énergie et la prise en compte des problématiques énergétiques dans les achats de biens et d'équipements.
- Une généralisation des évaluations environnementales et des bilans carbone associés aux politiques mises en œuvre sur le territoire.
- La nécessité de « décarboner » les modes de transports en même temps que l'énergie requise par les véhicules électriques, en passant notamment par des véhicules collectifs.
- Le recours au réseau de froid urbain (SWAC) qui permet de substituer de l'électricité par des eNR.

➤ L'enjeu du développement des énergies renouvelables et de leur stockage :

La Réunion a un rôle précurseur dans le développement des énergies renouvelables avec des savoir-faire dans les domaines du photovoltaïque, de l'éolien, de la valorisation de la biomasse. Elle bénéficie de surcroît d'un fort volontarisme politique puisque l'ambition de l'autonomie énergétique de l'île est affirmée. C'est ainsi que, le projet d'accompagnement au développement durable des innovations dans le domaine dénommé « GERRI », traduit la priorité forte donnée à ce secteur de la recherche et que la promotion des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie sont affirmées à travers le PRERURE. La Réunion doit ainsi poursuivre ce développement, pérenniser et valoriser ces efforts avec pour perspectives le marché de l'Océan Indien.

Par ailleurs, le soutien de la recherche sur les énergies renouvelables dans sa nouvelle démarche -celle du bouquet énergétique- permettra de maximiser la production d'énergies renouvelables : l'objectif est bien celui de trouver un optimum dans la production territoriale d'énergies renouvelables et de valoriser l'ensemble de ses savoir-faire acquis en la matière.

Dans le cadre de cet enjeu, La Réunion doit conforter les recherches locales et peut être un territoire d'expérimentation et de valorisation dans le domaine de l'énergie par exemple du stockage, comme dans la mise en œuvre de systèmes de production d'ENR non intermittentes (liées à l'énergie des mers). A cet égard, des projets novateurs identifiés doivent être développés, valorisés et adaptés localement.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

IV CONTRIBUTION AUX PRIORITES TRANSVERSALES

Priorités transversales UE	Enjeux concernant la thématique traitée dans la fiche : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs
Développement Durable	
Protection de l'environnement	Le développement du photovoltaïque et de l'hydraulique limite les risques à long terme, mais génère des risques à court terme (paysage, biodiversité, qualité de vie...suivant les sources utilisées...)
Efficacité énergétique	L'enjeu de l'efficacité énergétique liée à la maîtrise de l'énergie des principaux secteurs de consommation (bâtiment, transport).
Lutte et adaptation au changement climatique	Le projet de gestion vertueuse des ressources énergétiques participe à la lutte et à l'adaptation au changement climatique.
Prévention et gestion des risques	La limitation de la production à une seule centrale à charbon participe à la réduction du risque. Néanmoins la sécurisation de la ressource énergétique est essentielle à la sécurité des personnes en milieu insulaire.
Egalité H/F	NC
Egalité des chances	Le développement de parcours de formation pour répondre aux besoins du secteur des énergies renouvelables intègre l'ensemble des niveaux de qualification.
Lutte contre les discriminations	Limiter le recours aux énergies fossiles permet de maîtriser la facture énergétique des ménages, et contribue à lutter contre la précarité énergétique.

V ENJEUX PARTICULIERS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE

- **Couvrir les besoins énergétiques d'un territoire en croissance** en recourant encore aux importations d'énergies fossiles tant que la capacité de transfert des énergies renouvelables intermittentes sur les réseaux est limitée et dans l'attente aussi des résultats de la recherche et innovation liées à la production et au stockage énergétique.
- **Développer la recherche et l'innovation sur la production d'une part d'énergie propre et d'autre part le stockage des énergies intermittentes ;**
- Mieux valoriser au profit de La Réunion le champ d'expérimentation qu'elle représente pour les technologies d'avenir dans ce domaine.
- Autonomie énergétique (y compris enjeux sur l'approvisionnement)

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

FICHE - Objectif n° 5 - Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques

I CONTEXTE

Les risques naturels représentent un enjeu majeur à La Réunion. Toutes les communes y sont plus ou moins exposées, avec au moins, cinq des huit aléas identifiés par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie : inondation, mouvements de terrains, cyclone, séisme et feux de forêts. A cela s'ajoutent les éruptions volcaniques et les risques liés à la houle. Ces aléas ont des occurrences de risques variables.

Les Réunionnais vivent au rythme de ces aléas naturels. La population est donc, de manière générale, particulièrement sensibilisée. Pour autant, la question de la prévention est prégnante, au regard de la croissance de la population et du développement économique.

Les conséquences, quelles soient humaines, sociales ou matérielles, peuvent être importantes : subversion marine sur les littoraux, zones habitées soumises au risque volcanique, vulnérabilité des axes routiers.

Les équipements, infrastructures et aménagements territoriaux doivent donc être adaptés à ces risques, ce qui représente des surcouts importants des politiques publiques d'aménagement.

La question de la gouvernance de l'aménagement nécessitera une attention particulière, notamment sur la prochaine programmation.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

II ANALYSE AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Le basculement des eaux a permis le transfert de la ressource d'est en ouest et l'irrigation de nouvelles terres agricoles</p> <p>Amélioration de l'assainissement.</p> <p>Qualité des systèmes de prévention sur certains types de transmission pathologique (moustique).</p> <p>Présence de pôle de compétences sur la recherche épidémiologique (dengue notamment)</p>	<p>Forte perte sur les réseaux d'eau et pression sur la ressource hydraulique très importante.</p> <p>Dans les Hauts, pas de ressource en eau sécurisée pour la consommation agricole et les besoins liés au risque incendie.</p> <p>Valorisation encore faible du potentiel de recherche sur le climat</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Potentiel de développement régional et rayonnement mondial du pôle de recherche sur les maladies tropicales (dengue notamment).</p> <p>Mise en service récente de l'observatoire de l'atmosphère du Maïdo</p>	<p>Risque sur l'alimentation en eau potable de la population (eau pompée en surface soumise aux aléas climatiques).</p> <p>Phénomènes de sécheresse faisant craindre de nouveaux problèmes d'irrigation de terres agricoles.</p> <p>Risque sanitaire</p> <p>Risque épidémiologique non stabilisé (dengue notamment).</p> <p>Risques liés aux feux de forêts.</p>

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

III PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES

- **Renforcer** les dispositifs et outils d'évaluation et de suivi des risques
- **Généraliser les plans de prévention et de gestion des menaces**, en élaborant des plans de prévention des risques sur l'ensemble du territoire et en associant à ces plans, des systèmes de suivi et des actions à court, moyen et long terme.
- **Elaborer un aménagement** du territoire, des équipements et des infrastructures limitant les impacts des risques naturels, grâce à un encadrement approprié.
- **Sécuriser l'approvisionnement en eau** dans les Hauts de l'île pour lutter contre me risque incendie
- **Diminuer les risques grâce à l'information et à la formation sur les risques naturels**, en confortant les dispositifs d'information autour des risques naturels ou en développant des formations spécifiques en fonction de la nature et de la localisation des zones à risques.
- **Faciliter les mises aux normes et le suivi des systèmes d'assainissement** afin de réduire les risques sanitaires majeurs sur le territoire.
- **Prévenir l'isolement des populations** lors des épisodes climatiques extrêmes,

IV CONTRIBUTION AUX PRIORITES TRANSVERSALES

Priorités transversales UE	- Adaptation au défi imposé par le changement climatique - Prévention des risques
Développement Durable	- Gestion durable des sols et des ressources en eau, compte tenu des contraintes insulaires - Protection de la production grâce à la lutte contre l'érosion des sols
Protection de l'environnement	- Plus d'efficacité en matière de protection de l'environnement (lutte contre les feux de forêt) grâce à la mutualisation des moyens - Lutte contre l'érosion
Efficacité énergétique	- Sécurisation des ressources notamment en eau potable et en eau à l'usage des activités - Enfouissement des réseaux
Lutte et adaptation au changement climatique	Education et formation à la problématique du réchauffement climatique (école, grand public) Essor des technologies à faible émission de carbone
Prévention et gestion des risques	- Généralisation des plans de prévention des risques - Outil d'évaluation et de suivi des risques
Egalité H/F	NC
Egalité des chances	- Développement de la coopération pour une meilleure solidarité envers les pays défavorisés
Lutte contre les discriminations	- Baisse des charges liées à l'habitat, notamment social, grâce à l'utilisation des énergies renouvelables - Construction de logements plus adaptés aux risques naturels via des matériaux plus résistants

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

V ENJEUX PARTICULIERS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE

- **Tenir compte de l'éloignement et de l'insularité**, en adaptant les dispositifs et les outils d'évaluation et de suivi des risques sur le territoire.
- **Prendre en compte les contraintes naturelles** (relief et climat difficiles, surfaces utiles de ces régions limitées) **et les risques cycloniques** dans les stratégies d'aménagement et de prévention des risques naturels (cyclones, tempêtes, raz de marée...) et prévoir des mécanismes de financement adéquats compte tenu des surcoûts engendrés
- **Prendre en compte, pour la détermination des zones de handicaps naturels**, des critères adaptés aux RUP
- **Intégrer la contrainte des risques majeurs (séismes, cyclones...)** dans les programmes d'aménagement, de construction et de réhabilitation
- **Former à la gestion des risques des secteurs concernés** (ex : le BTP)

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

FICHE - Objectif n° 6 - Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources

I Contexte

La Réunion bénéficie d'un capital de ressources exceptionnel, tant dans la qualité de ses paysages que dans celle de la biodiversité des milieux aquatiques, maritimes, terrestres. Sa désignation de « point chaud » de biodiversité, l'inscription de ses « cirques, pitons et remparts » au patrimoine mondial de l'UNESCO, la création du Parc national, lui confèrent des atouts et une responsabilité importante de préservation des richesses dont elle est dépositaire. La Réunion y répond par la forte mobilisation de l'appareil réglementaire national dans la gestion de son espace ; par exemple le cœur du parc « sanctuarise » 42% de la superficie totale de l'île (23 communes sur les 24 que comptent La Réunion sont au moins partiellement incluses dans celui-ci), et la superficie des réserves naturelles nationales et régionales (y compris leurs parties marines) en représentent plus de 15% ce qui fait de ce territoire l'une des régions européenne où le périmètre de protection est le plus élevé.

Le territoire est couvert par des outils de protection variés et étendus, qui prouvent les efforts consentis pour réduire les atteintes liées aux activités humaines sur la biodiversité (urbanisation, pollutions de tous types, sur-fréquentation ou sur-exploitation, implantation et extension d'espèces exotiques et non endogènes). Ces efforts constants des acteurs locaux tendent notamment à favoriser la complémentarité des espaces, en assurant des interactions harmonieuses entre les fonctions résidentielles, d'activités, de loisirs et de préservation des ressources. La promotion de l'environnement de l'île nécessite ainsi une organisation de la cohabitation entre une population croissante, un développement économique nécessaire et continu et une richesse naturelle à l'équilibre précaire, sur un espace insulaire restreint afin de limiter à la fois les conflits d'usage entre les divers types d'activité humaine et favoriser l'équilibre durable des ressources.

Cette recherche d'équilibre doit prendre en compte plusieurs chantiers majeurs : la gestion et la valorisation des déchets, la gestion de la ressource en eau ainsi que l'assainissement. Malgré d'importants investissements au cours de la période écoulée, ces domaines constituent toujours des enjeux majeurs en terme de santé publique et de maîtrise des atteintes à l'environnement naturel, du fait notamment d'un contexte géographique renchérissant le coût des infrastructures nécessaires.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

II Analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Valorisation qualitative et quantitative des espaces verts dans le développement urbain.</p> <p>Fort potentiel de valorisation phytothérapique de la pharmacopée traditionnelle et des plantes médicinales</p> <p>Le basculement des eaux a permis l'irrigation de nouvelles terres agricoles, renforçant l'assise de l'agriculture locale</p> <p>Amélioration de l'assainissement.</p> <p>La Réunion est une zone majeure en termes de biodiversité. Inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO et création du Parc national qui favorise la protection du paysage et de la biodiversité.</p> <p>Création de la réserve marine.</p> <p>Outil réglementaire à l'échelle du territoire : SAR</p>	<p>Grignotage des zones agricoles du fait de l'urbanisation</p> <p>La taille des exploitations mis en vente se réduit de plus en plus. Difficulté pour installer de nouveaux exploitants ou d'étendre les terrains.</p> <p>Forte perte sur les réseaux d'eau et pression sur la ressource hydraulique très importante.</p> <p>Dans les Hauts, pas de ressources en eau sécurisées pour la consommation agricole et les besoins liés au risque incendie.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Développement d'expérimentations sur les quartiers durables. Les innovations augmentent en terme d'agriculture agro-écologique,</p> <p>Développement des Espaces Naturels Protégés.</p> <p>Labellisation nationale (investissements d'avenir) sur la vanille, le faham, le geranium (horizon 2015)</p> <p>Le SAR prévoit l'extension du zonage agricole, créé des coupures urbaines ou des continuités écologiques : opportunité pour l'agriculture bio ou raisonnée...</p> <p>Création d'une commission pour avis sur tout projet de déclassement de surface ou dévalorisation.</p> <p>Le SAR permet d'encadrer et d'organiser l'aménagement du territoire</p> <p>Par l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, légitimation du rôle de l'île pour la préservation du patrimoine au niveau de la zone et sur un rayonnement mondial</p>	<p>Phénomène de sécheresse faisant craindre de nouveaux problèmes d'irrigations</p> <p>La pérennité des zones agricoles dépend des plans locaux d'urbanisme de chacune des communes : ainsi que de la valorisation des espaces agricoles. Les différentes logiques foncières peuvent pousser au déclassement de terrains productifs.</p> <p>Problématique de fractionnement du foncier (division ou transmission) qui rendent plus difficile les acquisitions d'emprises.</p> <p>Risque sur l'alimentation en eau potable de la population (eau captée en surface soumise aux aléas climatiques).</p> <p>Risque de perte de biodiversité du fait de l'implantation et de l'extension d'espèces exotiques et non endogènes.</p> <p>Concurrence des autres pays de la zone sur la ressource maritime.</p>

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

III Principaux enjeux identifiés

Le Schéma d'Aménagement Régional oriente la gestion des conflits d'usage domestiques, économiques et sociaux pour prévenir leurs impacts sur l'état du patrimoine naturel de La Réunion, et pour assurer une cohabitation raisonnée au profit du maintien des ressources et du patrimoine.

Afin de traduire de manière opérationnelle les stratégies définies pour le développement régional et la préservation de la biodiversité, trois axes principaux d'intervention ont été définis :

➤ **Développement de politiques actives pour la préservation de l'environnement**

Les atouts de La Réunion en terme de biodiversité doivent être valorisés, cette prise de conscience collective étant une condition de la préservation des ressources. La problématique du développement durable doit donc continuer d'intégrer l'ensemble des réflexions à venir : aménagements liés à la croissance de la population, impacts environnementaux des activités, diffusion des connaissances et sensibilisation aux usages raisonnés des ressources. Dans ce cadre, la problématique de la gestion et de la valorisation des déchets, tout comme l'assainissement et les équipements hydrauliques, demeurent des enjeux majeurs pour le territoire.

➤ **Amélioration des connaissances**

L'objectif est bien de trouver l'équilibre entre préservation de l'environnement et valorisation du patrimoine dont La Réunion bénéficie.

Les marges de progression sont encore importantes : on estime que 12% des espèces de faune et 14% des espèces de flore sont encore trop méconnues pour que les menaces qui pèsent sur elles soient qualifiées. Ainsi, le développement des études sur l'état et les évolutions des ressources des milieux afin d'organiser leur préservation, doit contribuer à prévenir la dégradation du milieu naturel et favoriser le basculement vers des logiques de prévention et de durabilité des activités

➤ **Maîtrise et valorisation de l'environnement**

L'inscription des cirques et remparts au patrimoine mondial de l'UNESCO a démontré la capacité du territoire à valoriser son patrimoine. Par ailleurs, le renforcement des dispositifs de suivi et de prévention des risques et des pollutions demeure prégnant compte tenu des menaces pesant sur le patrimoine naturel réunionnais.

La valorisation de l'environnement constitue également un atout pour le développement d'un tourisme durable.

➤ **Amélioration de la qualité des eaux**

Dans les Hauts de l'île, il n'y a pas de ressources en eau sécurisées pour la consommation agricole.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

IV Contributions aux priorités transversales

Priorités transversales UE	Enjeux concernant la thématique traitée dans la fiche : Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources
Développement Durable	Dans un contexte insulaire contraint, tout l'enjeu de cet objectif est de placer la prise en compte des questions environnementales au cœur des politiques de développement. Gestion globale, solidaire et durable des ressources dans le double objectif de respect des milieux aquatiques et de la satisfaction des besoins
Protection de l'environnement	La mutualisation des moyens notamment de surveillance permet une meilleure efficacité d'intervention et une protection accrue de l'environnement (cf. lutte contre les feux de forêt)
Efficacité énergétique	Le développement des actions de sensibilisation contribue à l'efficacité énergétique à travers notamment la maîtrise énergétique au sein des ménages.
Lutte et adaptation au changement climatique	L'adoption de technologies et de systèmes d'organisation adaptés, notamment dans la gestion de l'eau et des déchets contribue à l'adaptation au changement climatique. Préserver la biodiversité contribue à augmenter la résilience des écosystèmes aux changements climatiques
Prévention et gestion des risques	L'adoption de technologies et de systèmes d'organisation adapté, aidant à prévenir et à réduire les conséquences des changements climatiques est nécessaire.
Egalité H/F	Le développement des activités dans le domaine de la protection de l'environnement favorise l'emploi féminin.
Egalité des chances	Dans le cadre des travaux de protection et de valorisation de l'environnement, de nombreux chantiers d'insertion pour les publics cibles sont lancés.
Lutte contre les discriminations	NC

V Enjeux particuliers liés à l'ultrapériphérie :

- **Préserver et conserver les écosystèmes marins et terrestres, la biodiversité avec des outils dédiés ;**
- **Concilier « l'île nature » et « l'île habitée »** dans un contexte contraint de forte protection (plus de 40 % de la superficie de l'île), de pression démographique croissante et de retard structurel en matière d'équipements.
- **Prendre en compte le caractère isolé du territoire au niveau des espèces envahissantes.**

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

FICHE - Objectif n° 7 - Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures

I Contexte

En tant que territoire ultrapériphérique, La Réunion connaît des freins importants aux déplacements sur le plan externe comme sur le plan intérieur.

Sur le plan externe, les relations entre le territoire et le reste du monde, notamment l'Union européenne, sont tributaires du bon fonctionnement des infrastructures portuaires et aéroportuaires. Or, l'évolution des flottes des bateaux – porte conteneurs en particulier – et des avions, comme la croissance démographique et les besoins afférents exigent une mise à niveau constante des infrastructures dédiées. De plus, la mise aux normes internationales s'impose dans le contexte concurrentiel avec les autres installations de la zone Océan Indien.

Sur le plan interne, l'armature routière demeure le principal axe de transport et se caractérise par un important retard il y a quelques années. Compte tenu de la géographie de l'île qui concentre le trafic sur la bande côtière, les phénomènes d'engorgement sont récurrents sur les voies, soumises à une pression accrue du fait de la démographie et des évolutions des modes de vie (étalement urbain, augmentation des distances domicile-travail, décohabitation...). Les aménagements récents (route des Tamarins, voies pour Transports Collectifs en Site Propre) ainsi que les grands travaux et projets à venir (déploiement et raccordement des réseaux de transport collectifs via le projet Trans-éco express, TCSP d'agglomération, nouvelle route du littoral avec voies TSCP) montrent l'effort croissant des autorités locales pour l'atténuation des difficultés et la réduction des nuisances et pollutions associées.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

II Analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Des pouvoirs publics mobilisés (grands-travaux d'aménagements routiers : Trans-éco express, nouvelle route du littoral).</p> <p>Des investissements importants depuis 2000.</p> <p>Une couverture désormais régionale des périmètres de transports urbains par les EPCI constitués</p> <p>Les infrastructures routières sont globalement modernes</p>	<p>La topographie de l'île amène à concentrer le trafic sur la bande littorale</p> <p>Le réseau routier est la seule infrastructure qui sert le mode de transport individuel et le mode collectif : d'où la saturation constatée aujourd'hui.</p> <p>La voiture individuelle reste le mode de déplacement principal et le réseau du transport routier collectif est peu mis à profit</p> <p>Une dépendance très forte de certains axes routiers aux incidents climatiques, avec un risque réel de rupture</p> <p>Hyper dépendance de la société et de l'économie aux infrastructures portuaires et aéroportuaires</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Le projet de la nouvelle route du littoral à horizon 2018-2020 permettra la sécurisation du trafic et prend en compte la dimension transport collectif</p> <p>Le Grand projet du Trans-éco express à horizon 2017.</p> <p>Couverture et développement des TIC permettent à de plus en plus de démarches d'être effectuées de manière dématérialisée</p> <p>Grands projets de modernisation et d'agrandissement des infrastructures aéroportuaires et portuaires</p>	<p>La pression démographique rend croissante la congestion des axes.</p> <p>Les investissements sont concentrés sur l'axe routier.</p> <p>Une congestion grandissante du réseau routier du fait de la pression démographique et de l'étalement urbain, qui est concentrée sur le réseau routier primaire, lui-même ayant peu d'opportunité de développement du fait de la topographie</p>

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

III Principaux enjeux identifiés

Dans ce contexte, il convient de **poursuivre la mise à niveau des infrastructures du territoire** afin de répondre en particulier à l'augmentation importante des besoins de mobilité de la population.

Sur le plan externe, la position géographique de l'île et ses caractéristiques territoriales rendent primordial **le rapprochement rapide des nœuds de communication internationaux** : développement de l'accessibilité, augmentation de la compétitivité des infrastructures réunionnaises. Ce n'est qu'à cette condition que La Réunion pourra voir réduits les handicaps structurels qui la caractérisent. Ainsi, le renforcement de l'ouverture au monde de La Réunion reste un enjeu majeur.

Sur le pan interne, **l'augmentation des capacités des voies routières** doit être menée en prenant en compte la réduction de la part modale de la voiture individuelle et la vulnérabilité du réseau secondaire. Les projets d'avenir doivent permettre la promotion et le développement des déplacements « doux » et collectifs. Ils impliquent néanmoins de lourds investissements, tant dans les infrastructures et équipements afin de développer et d'améliorer la qualité des transports publics, que dans les actions de sensibilisation pour modifier durablement les usages.

Par ailleurs, le rapprochement des services, **le développement des e.services et de l'e.administration permis par les TIC**, le développement du télétravail et l'adaptation des modes de travail sont des phénomènes connexes à intégrer dans les politiques de réduction des déplacements.

IV Contributions aux priorités transversales

Priorités transversales UE	Enjeux concernant la thématique traitée dans la fiche : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures
Développement Durable	Contribution au développement des transports en commun utilisant des ressources renouvelables
Protection de l'environnement	Diminution relative du recours aux énergies fossiles. Limitation de la pollution de l'air et des nuisances sonores.
Efficacité énergétique	Accueillir et développer les nouvelles générations de véhicules. Limiter les consommations
Lutte et adaptation au changement climatique	Diminution des rejets de GES
Prévention et gestion des risques	Sécurisation des transports et déplacements.
Egalité H/F	Neutre
Egalité des chances	Neutre
Lutte contre les discriminations	Rendre accessible l'ensemble du territoire à la population et notamment aux habitants des zones enclavées.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

V Enjeux particuliers liés à l'ultrapériphérie

- **Compenser l'éloignement de la société et de l'économie réunionnaise du marché communautaire par l'établissement d'une continuité territoriale physique et numérique**
- **Tenir compte d'une morphologie territoriale très complexe qui rend difficile et onéreuse les solutions pour organiser les déplacements à l'intérieur de l'île**

L'Union européenne est depuis plusieurs décennies engagée dans un processus de rapprochement des territoires et de réduction des barrières à la circulation des personnes, des marchandises, des capitaux. Or l'île est distante de la métropole de 9 606 km, son éloignement "virtuel" - calculé dans le cadre des travaux de Eurisles - est de 43 990 km. En effet, si l'on tient compte des temps de transport routier et maritime pour le fret ainsi que des ruptures de charge, La Réunion se révèle en pratique presque quatre fois plus éloignée du centre de l'Europe et se situerait à proximité de l'Australie. Selon ce calcul, elle présente le coefficient de périphéricité le plus élevé des DOM.

Ainsi, le territoire de La Réunion, n'étant pas relié aux réseaux RTE, est exclu des investissements relatifs à ces infrastructures et des avantages qui en découlent.

Par ailleurs, du fait de sa topographie et de son climat, les coupures du réseau de transport sont fréquentes, le cas de la Route du Littoral, seule voie de liaison entre l'aéroport – ville capitale et le Port est à cet égard exemplaire. D'importants investissements sont nécessaires pour sécuriser les moyens de communication à l'intérieur même de l'île, et notamment entre l'Ouest et le Nord du territoire.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

FICHE - Objectif n° 8 - Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail

I CONTEXTE

De manière structurelle, l'offre d'emploi ne parvient pas à compenser la croissance de la population active : la population totale des 15-64 ans, bien qu'en régression, a progressé deux fois plus rapidement que la création d'emploi. La spécificité démographique pèse durablement sur la situation de l'emploi dans un marché du travail de taille réduite.

Les taux de chômage atteignent des niveaux très élevés, les jeunes (15-24 ans) étant les plus touchés, avec 59,8% en 2011 (+4,5 points depuis 2010). Les personnes âgées et les femmes connaissent pour leurs parts les augmentations les plus marquées (croissance du taux de chômage respectivement de 17,7% et de 6,8% en 2011). Les périodes de chômage sont aussi plus longues, renforçant les difficultés à l'insertion ou la ré-insertion professionnelle. L'offre d'emploi est de plus en plus orientée vers les emplois précaires, tendance observée depuis cinq années.

La croissance démographique de La Réunion ouvre pourtant des opportunités : elle offre un marché croissant de consommateurs et peut justifier des investissements importants dans les secteurs productifs – notamment dans les industries agro-alimentaires -, afin d'adapter les capacités productives aux besoins. La Réunion dispose d'atouts, de savoir-faire pour la conquête de marchés émergents voisins. Néanmoins, la crise économique a révisé les tendances dynamiques positives et a pesé lourdement sur l'activité globale. La pression démographique, aujourd'hui, accentue surtout la pression déjà élevée sur l'intervention publique pour le traitement du chômage.

Mais certaines caractéristiques démographiques représentent aussi un atout. La Réunion dispose ainsi d'une population jeune et formée capable de s'adapter au marché du travail extérieur et d'accroître ses compétences en bénéficiant des appareils éducatifs non disponibles sur l'île.

Le risque majeur est « l'inemployabilité » croissante, notamment du fait de périodes de chômage plus longues et de l'arrivée continue de nouvelles cohortes de jeunes (diplômés et non diplômés) sur le marché.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

II ANALYSE AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Fort accompagnement public en termes d'emploi et d'aide à l'insertion sociale et professionnelle</p> <p>Un capital d'expériences, de savoir-faire, et de capacités technologiques réunionnaises.</p> <p>Des Grands projets structurants prévus pour la prochaine période (Nouveaux accords de Matignon : nouvelle route du littoral, réseaux de transport publics, redimensionnement et sécurisation des deux infrastructures aéroportuaires)</p> <p>Des secteurs créateurs d'emploi en 2011 : secteur marchand, services, industrie dont agro-alimentaire, construction. Relative stabilité du BTP dans l'attente de l'ouverture des chantiers des grands projets programmés.</p> <p>Un taux de chômage plus faible pour les femmes de moins de 25 ans et de 25 à 49 ans. L'égalité homme/femme est un des axes structurants du CPRDFP qui favorise les actions en faveur des apprenties.</p> <p>Une tendance à la recherche d'emploi dans le tertiaire, moins saturé et moins sensible à la conjoncture économique.</p> <p>Agriculture : de manière culturelle le monde agricole reconnaît le rôle important du conjoint collaborateur.</p> <p>Un niveau de qualification croissant au cours des dix dernières années.</p>	<p>Fort taux de mortalité des entreprises.</p> <p>Difficultés d'accès aux fonds d'investissement et de garantie.</p> <p>Les entreprises se créent généralement sans salarié (96%)</p> <p>Un taux de chômage de longue durée très élevé</p> <p>Un taux d'activité féminin des 15-24 ans de 25,5%, contre 37,8% pour les hommes. Au niveau national, la problématique est similaire, mais l'écart moindre (respectivement 33,1% et 39,5%).</p> <p>Taux d'emploi : 38% contre 60% en métropole.</p> <p>Taux d'emploi des travailleurs handicapés à 2,5% contre seuil légal à 6%.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Développement des marchés, accroissement des besoins par l'évolution démographique.</p> <p>Des filières en croissance et des opportunités de valorisation à l'étranger : énergies renouvelables, tourisme, services à la personne, traitement des déchets, développement de « l'économie verte », diffusion des TIC....</p> <p>Artisanat : les conjoints sont de plus en plus formés aux aspects gestion administrative, gestion du personnel.</p> <p>Création d'une maison départementale des handicapés pour l'étude de l'évolution de la réponse à leur insertion professionnelle.</p> <p>Création du Pôle « entrepreneuriat » à l'université.</p> <p>La signature d'une Charte de prévention et de lutte contre l'illettrisme : coordination des acteurs croissante grâce au CPRDFP notamment, à traduire dans les dispositifs et parcours de formation.</p>	<p>Evolution des politiques publiques et restriction des capacités financières publiques.</p> <p>Une évolution démographique qui accentue la pression sur le marché de l'emploi.</p> <p>Risque croissant de situations de chômage de longue durée et d'éloignement progressif de l'emploi pour une part croissante des chômeurs – et à terme risque de « décrochage social » et d'augmentation de l'exclusion.</p> <p>Risques de réduction de l'emploi agricole du fait de l'urbanisation, des difficultés de transmission/création, de l'augmentation des superficies des exploitations et de la productivité.</p> <p>Risques sur le statut d'auto entrepreneur.</p>

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

III PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES

➤ *Sécurisation des parcours*

- Amélioration de la **coordination des acteurs** afin de sécuriser les parcours de formation, d'améliorer l'orientation des actifs vers des secteurs porteurs et pérennes.
- Développement de la **formation continue et les démarches de GPEC** par filière et au niveau territorial (GPECT).
- Développement des dispositifs d'aide à **l'insertion sociale et professionnelle** directement en lien avec les acteurs économiques afin d'en favoriser l'appropriation par les systèmes de production.

➤ *Dynamisme des secteurs économique et création d'emplois*

- Développement de **l'économie marchande privée** par la stimulation de la **compétitivité** des entreprises et la consolidation de la capacité de création d'emplois. « L'enclenchement stratégique » par la commande publique doit viser la création de systèmes productifs, que le secteur marchand pourra valoriser.
- Stimulation du **dynamisme entrepreneurial** et valorisation de la **culture d'entreprise** en renforçant l'attractivité du champ de l'économie privée.
- Sécurisation des **moteurs du dynamisme économique** réunionnais -consommation, investissements-, lourdement atteints par la crise et ses conséquences pour accroître la création d'emplois.
- Recherche d'une **adéquation** croissante des compétences humaines aux attentes de cette économie en renforçant les gains en compétences et en encadrement.
- **Mobilité** croissante de la population active ; la mobilité étant considérée comme un facteur de développement des ressources humaines, de ses capacités d'adaptation, d'innovation et de création d'activités , elle détermine les capacités des travailleurs à s'adapter aux nouveaux enjeux économiques. Elle favorise la montée en compétences et l'ouverture des champs de formation, professionnels ou universitaires de niveau supérieur, pour pallier les difficultés liées à l'étroitesse du territoire et la relative jeunesse des systèmes de formation.
- Renouvellement des secteurs et des filières, **modification des modèles économiques** pour les adapter aux conditions économiques des marchés intérieur (Réunion), régionaux (1^{er} cercle, Afrique de l'est et australe, Australie), européen et international.
- Création de **nouveaux modèles économiques** autour de secteurs à fort potentiels - tels les énergies renouvelables-, en se reposant sur les savoirs et savoir-faire particuliers de La Réunion, et déploiement du rayonnement régional des compétences réunionnaises.
- Développement d'une stratégie globale **d'orientation des acteurs économiques** vers des secteurs structurants et porteurs pour l'économie réunionnaise : « filière verte », transformations agro- alimentaire, services à la personne et aux entreprises etc.
- Sensibilisation des entreprises à **l'emploi féminin**, à celui des **seniors** et à **l'intégration de tous** dans l'activité économique : personnes handicapées.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

- **Création/reprise et transmission d'entreprises** afin de réduire les pertes d'emploi, principalement dans le secteur de l'artisanat.
- **Valorisation économique des activités**, notamment celles relatives aux services qui sont portées par des associations.
- **Voir** objectif 3.
- **Adéquation de l'offre de formation et augmentation des compétences**
- Voir objectif 10.

IV CONTRIBUTION AUX PRIORITES TRANSVERSALES

Priorités transversales UE	Enjeux concernant la thématique traitée dans la fiche "Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail"
Développement Durable	Création de nouveaux modèles économiques autour de secteurs à fort potentiel (énergies renouvelables).
Protection de l'environnement	Création de nouveaux modèles économiques autour de secteurs à fort potentiel (énergies renouvelables).
Efficacité énergétique	Neutre
Lutte et adaptation au changement climatique	Création de nouveaux modèles économiques autour de secteurs à fort potentiel (énergies renouvelables).
Prévention et gestion des risques	Neutre
Egalité F/H	Sensibilisation à l'emploi féminin
Egalité des chances	Sensibilisation à l'emploi des seniors. Intégration de tous dans l'activité économique.
Lutte contre les discriminations	Sensibilisation à l'emploi des seniors. Intégration de tous dans l'activité économique.

V ENJEUX PARTICULIERS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE.

- **Adapter les politiques de soutien à la croissance, à la compétitivité et aux particularités du territoire** (éloignement des marchés européens et solvables, étroitesse du marché local et besoins d'adaptation des process de production).
- **Compenser les effets des handicaps** en raison des surcoûts des imports-exports et des faibles économies d'échelle.
- **Mettre en adéquation l'offre de formation aux besoins de l'économie** du fait de caractéristiques structurelles liées à l'insularité, à l'éloignement, au rattrapage rapide du niveau de formation et à l'essor démographique.
- **Améliorer l'accessibilité à la connaissance** en levant les obstacles pour atteindre le développement technologique et l'innovation.
- **Développer la mobilité de la population** tant vers l'Europe que vers l'Océan Indien.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

FICHE - Objectif n° 9 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté

I CONTEXTE

La pauvreté (plus de 50% de la population réunionnaise vit en dessous du seuil de pauvreté national) n'est pas seulement pécuniaire ; elle inclut les problématiques d'accès à la santé, d'accès aux services collectifs de transport, de communication, l'exposition à l'échec scolaire... qui sont les premiers facteurs auxquels les personnes sont confrontées. La priorité doit donc être tournée vers ces publics, afin de renforcer les leviers de l'inclusion sociale, et les freins à l'exclusion. Il convient d'assurer la diffusion des pré-requis préalables à toute insertion sociale, en considérant de manière globale les conditions et cadres de vie, la capacité d'accès à de nouveaux débouchés. Le taux de chômage constitue le facteur explicatif principal.

L'accès est de plus en plus difficile aux revenus, alors même que les prix sont plus élevés à La Réunion que la moyenne nationale (écart de 12% sur les paniers de consommation) et ce, surtout sur les produits de consommation courante. Les familles les plus pauvres sont donc surexposées à ces risques, avec une augmentation prévisible des risques de paupérisation et d'exclusion sociale. La Réunion est ainsi confrontée à une menace croissante d'exclusion professionnelle et de « décrochage social » pour une part importante de sa population qui cumule les handicaps.

Parmi les demandeurs d'emplois, le nombre d'allocataires de l'assurance chômage diminue (-4,2%), tandis que celui des bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ou du revenu de solidarité active (RSA "socle") augmente, respectivement de 2,3 % et de 2,7 %, témoignage de l'augmentation du chômage longue durée.

Concernant les personnes âgées, 51 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté national : la précarité y est dix fois plus importante que la moyenne nationale.

A La Réunion, le taux de sortie sans diplôme est deux fois supérieur à celui de la métropole, et il est proche -voire inférieur- de celui des Antilles. La faible qualification, a fortiori son absence, sont les principaux moteurs du chômage, alors que le diplôme reste le meilleur bouclier : les diplômés de l'enseignement supérieur à La Réunion ne sont pas plus au chômage que les diplômés de l'enseignement supérieur en métropole.

La grande majorité des réunionnais à faible revenu et faible qualification ne sont mobiles que dans leur espace de proximité : parfois la commune ou le bassin de vie seulement, parfois la région, rarement au delà. La Réunion « s'expatrie » beaucoup moins que les Antilles. Un quart des réunionnais n'ont jamais quitté l'île (2 fois plus qu'en Martinique ou qu'en Guadeloupe). Et seul un quart est parti plus de 6 mois. L'ouverture sur la métropole, mais aussi sur la zone océan Indien et sur le monde est pourtant vectrice d'opportunités : la mobilité réduit la vulnérabilité aux aléas économiques.

L'augmentation de la population, l'exiguïté du territoire accroissent les pressions sur l'aménagement, le logement et sur l'appui public de manière générale.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

II ANALYSE AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un modèle culturel encore très marqué par la cellule familiale et de proximité, solidarité intergénérationnelle</p> <p>Forte densité du tissu associatif, ainsi que des structures d'accompagnements publics et parapublics</p> <p>Le logement social est en forte hausse depuis 2010. Il atteint quasiment en 2011 l'objectif de construction de 4000 LLS/LLTS par an, du fait de la défiscalisation.</p> <p>Une relativement forte mixité sociale des zones urbaines. Le SAR impose à partir de 2011 40% de logements sociaux dans toute nouvelle opération d'aménagement et de construction.</p> <p>Forte concentration des moyens publics en faveur des personnes en situation de précarité et de pauvreté : minimas sociaux, contrats aidés, allocation chômage, aides à la personne, aides à la pierre.</p> <p>Un territoire dynamique malgré un fort taux de chômage : fort taux de création d'entreprises, notamment individuelles pour pallier le manque d'offre d'emploi salarié.</p>	<p>Perte progressive des solidarités familiales qui favorise la logique de l'exclusion.</p> <p>Fragilité du tissu associatif avec une dépendance aux contrats aidés, et aux aides publiques.</p> <p>Phénomène de paupérisation : 50% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (13% en métropole).</p> <p>Coût très élevé de la construction de logement social lié au coût du foncier élevé (exiguïté du territoire et inflation foncière) et aux surcoûts liés aux matériaux et aux normes (éloignement). + Incertitude sur la capacité d'investissement dans le logement social.</p> <p>Un taux de chômage global à 29,5 % en 2011 (BIT).</p> <p>Un accroissement en 2011 du nombre d'allocataires des minimas sociaux (RSA socle et RSA socle + activité : +4,1%), progressant plus rapidement que la population (+1,5%)</p> <p>Une transition démographique progressive et lente (2,5 enfants par femme) : 7000 personnes en plus dans la population active par an nécessitant des taux de croissance élevés</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Dispositifs d'appuis à la consolidation des associations (dispositif local d'accompagnement) : qui incitent à une professionnalisation des activités.</p> <p>Pérennisation des contrats aidés et dispositifs d'aides à l'emploi de manière générale.</p> <p>Développement des démarches d'accompagnement vers l'économie privée. Appui aux porteurs de projets (chambres consulaires, ESS et DLA).</p> <p>Orientation des aides vers l'assistance au maintien à domicile et des structures d'accueil de jour pour les personnes âgées.</p>	<p>Dépendance d'une fraction croissante de la population aux aides d'urgence et de solidarité. Difficultés croissantes pour conserver le niveau de subvention aux associations.</p> <p>Des mutations urbaines accélérées qui entraînent des pertes de repères. Augmentation du nombre des familles monoparentales ou sans enfants.</p> <p>Dépendance aux mesures incitatives pour la production des logements sociaux.</p> <p>Une précarité et insalubrité constantes en volumes d'un parc important d'habitat individuel, liées à la difficulté de mener les opérations de résorption de l'habitat insalubre.</p> <p>Un risque croissant de situations longues de chômage et d'exclusion professionnelle.</p> <p>Des sorties précoces du système scolaire, l'illettrisme des jeunes et des moins jeunes accentuent les menaces en termes de pauvreté et d'exclusion.</p> <p>Le vieillissement de la population et l'augmentation de la pression économique sur les populations actives</p>

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

III PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES

➤ **Insertion sociale élémentaire**

- Recherche d'un **modèle d'économie sociale et solidaire** permettant d'ouvrir des parcours d'intégration en réponse aux besoins de cohésion sociale, de qualité des modes de vie et de sécurité collective nécessaires au développement du territoire.
- **Croisement et synergie des politiques d'appui** valorisant les initiatives individuelles et collectives (insertion et mise en emploi, transmission inter-générationnelle).
- Renforcement du **travail amont** à l'insertion professionnelle afin de favoriser l'autonomie, en assurant la maîtrise des savoir-faire et les compétences de base.
- Développement des leviers d'insertion et de cohésion par le soutien aux **activités créatrices de liens sociaux et aux activités économiques** tout en valorisant les savoir-faire locaux.
- **Augmentation des qualifications** de la population et appropriation des codes scolaires et éducatifs et sociaux.
- Amélioration de l'**accès aux services collectifs** de santé, de communication, de formation et à la culture pour tous.
- Amélioration de l'**orientation des jeunes** en préparant et en valorisant les interactions des parents comme des enfants avec le système éducatif.
- Amélioration de l'accès aux services collectifs pour les personnes vulnérables (personnes âgées et personnes handicapées), favorisant une meilleure prise en compte de leurs besoins fondamentaux (logement, transport, santé, etc.), et de leur participation à la vie sociale.

➤ **Conditions et lieux de vie**

- Renforcement des **initiatives de développement local**, notamment des structures offrant des services de proximité et permettant la création d'emplois.
- Développement des **accès internet** et plus généralement des accès aux **TIC** afin de réduire la fracture numérique.
- Création et mise à niveau des systèmes dédiés à l'**accompagnement de la part croissante de la population vieillissante et/ou en perte d'autonomie**.

➤ **Dynamisme économique et emploi**

- Voir objectif 8.

➤ **Formations**

- Pérennisation du **suivi des populations les plus en difficulté** afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité des dispositifs dédiés, notamment pour la lutte contre l'illettrisme.
- Prévention et lutte contre le **décrochage scolaire**.
- Voir objectif 10.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

IV CONTRIBUTION AUX PRIORITES TRANSVERSALES

Priorités transversales UE	Enjeux concernant la thématique traitée dans la fiche “Promouvoir l’Inclusion sociale et combattre la pauvreté”
Développement Durable	Neutre
Protection de l’environnement	Neutre
Efficacité énergétique	Neutre
Lutte et adaptation au changement climatique	Neutre
Prévention et gestion des risques	Neutre
Egalité F/H	Renforcement du travail amont à l’insertion professionnelle afin de favoriser l’autonomie, en sécurisant la maîtrise des savoir-faire et les compétences de base. Amélioration de l’accès aux services collectifs de santé, de communication, de formation et à la culture pour tous.
Egalité des chances	Renforcement du travail amont à l’insertion professionnelle afin de favoriser l’autonomie, en sécurisant la maîtrise des savoir-faire et les compétences de base. Amélioration de l’accès aux services collectifs de santé, de communication, de formation et à la culture pour tous.
Lutte contre les discriminations	Amélioration de l’accès aux services collectifs de santé, de communication, de formation et à la culture pour tous.

V ENJEUX PARTICULIERS LIES A L’ULTRAPERIPHERIE

- **Mettre en adéquation l’offre de formation aux besoins de l’économie** du fait des caractéristiques structurelles liées à l’insularité, à l’éloignement, au rattrapage rapide du niveau de formation et à l’essor démographique.
- **Compenser les effets des handicaps (surcoûts des importations, faible économie d’échelle pour la production locale)** conduisant à un coût de la vie plus élevé sur des biens et services de base.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

FICHE - Objectif n° 10 - Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie

I CONTEXTE

Le niveau général de qualification de la population réunionnaise s'est accru rapidement : taux de réussite au baccalauréat en progression depuis 1984, date de la création de l'Académie de la Réunion, et qui a atteint 86% en 2010. A noter que 58% d'une classe d'âge accède aujourd'hui au niveau baccalauréat (65,7% au niveau métropolitain en 2010). Les inégalités liées aux catégories socio-professionnelles sont en réduction continue et démontrent un accès de plus en plus égalitaire au diplôme, de manière comparable à la situation en métropole.

Les niveaux de formation de la population active réunionnaise s'accroissent ainsi progressivement, les niveaux V et VI représentant une part en réduction (de 62% à 56% et de 21% à 17% entre 1999 et 2008) alors que les niveaux supérieurs (IV, III et II) voient leur proportion augmenter. La moyenne nationale n'a cependant pas encore été rattrapée, si l'on s'attache à la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur que ce soit parmi les jeunes (21,6% des 25-34 ans en 2006, contre 39,4% au niveau national), ou dans l'ensemble de la population active (6,3% contre 12,7%). Mais les écarts se réduisent ; la majorité de la population bénéficie ainsi d'un système de formation performant.

Ces bons résultats restent grevés par deux handicaps : l'illettrisme d'un nombre important de réunionnais (100 000 illettrés, soit 21 % des 16-65 ans, deux fois plus qu'en métropole), et la sortie précoce du système scolaire (12 % des élèves du secondaire en 2007 ont quitté l'école sans qualification, soit deux fois plus qu'en métropole). En 2010, un jeune sur cinq se trouve sans diplôme, sans emploi et directement menacé de pauvreté et d'exclusion. Face à ce lourd handicap, des gains d'efficacité et d'efficacités sont attendus au travers du nouveau plan de lutte contre l'illettrisme 2011-2015 : l'enjeu est bien de conforter cette organisation nouvelle et d'optimiser la cohérence opérationnelle entre lutte contre l'illettrisme et dispositifs d'insertion professionnelle.

L'inadéquation de l'offre de formation aux attentes et aux besoins de l'économie est un constat souvent fait, y compris à l'échelle nationale. Néanmoins, elle apparaît concentrée à La Réunion du fait de ses handicaps structurels (insularité, éloignement, rattrapage rapide du niveau de formation, essor important de la population et surtout des jeunes). L'activité des jeunes, finalité première de la formation, atteint ici un niveau extrêmement bas au regard de ceux de la métropole.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

II ANALYSE AFOM

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Politique de lutte contre l'illettrisme : dispositifs développés. Tendance à l'amélioration : dernière JAPD : 3.6% de jeunes en moins en difficulté de lecture</p> <p>Prise en compte croissante du contexte du décrochage afin de faciliter les rapports à l'éducation dès le plus jeune âge.</p> <p>Services sociaux, Missions locales sont mobilisés dans l'identification et la lutte contre ce phénomène</p> <p>Augmentation des niveaux de qualification</p> <p>Certaines filières déjà structurées comme l'hôtellerie-restauration, ont développé des plans de formation, GPEC.</p> <p>Les DUT, BTS, IUT fonctionnent bien (filières courtes). Aux niveaux L3 et master, bons ratios de réussite.</p> <p>Certaines filières structurées ont bien intégré les logiques de formation continue (optique, lunetterie)</p> <p>Les chambres consulaires sont très mobilisées dans l'accompagnement des organisations socio-professionnelles.</p> <p>Pour rentrer dans cette démarche, nécessité d'identifier les besoins et de cibler les financements. Les accords-cadres permettent ces deux leviers au travers des contrats d'objectifs.</p> <p>Présence d'un CPRDF</p>	<p>Fort taux d'illettrisme et public illettré en augmentation</p> <p>Beaucoup d'acteurs aux fonctionnements différents impliquant des pertes d'efficacité par le passé.</p> <p>Nombre important de sortants du système scolaire sans diplôme (3 000 à 4 000 par an) :</p> <p>Difficultés d'identification et de rattrapage des décrocheurs : le recours aux Missions locales dépend de la mobilisation des jeunes.</p> <p>Système éducatif (enseignement primaire et secondaire) perçu comme inadapté pour une partie de la population.</p> <p>Défaut d'adéquation entre baccalauréat et offre de formation supérieure. Choix des filières « par défaut » (estimation : 1/3)</p> <p>Décalage entre offre de formation supérieure et structure de l'économie.</p> <p>Peu de structuration et taille minimale des entreprises limite l'approche stratégique (GPECT)</p> <p>Très peu d'IUT dans la Région.</p> <p>¼ réunionnais n'ont jamais quitté leur territoire (2 fois plus qu'en Martinique ou qu'en Guadeloupe). ¼ partis plus de 6 mois.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Depuis la réforme des OPCA, ceux-ci financent les actions contre l'illettrisme</p> <p>Mise en place d'un plan de lutte contre l'illettrisme 2011-2015 et d'une conférence des co-financeurs. Ce plan doit accroître l'efficacité collective dans les actions menées.</p> <p>La mobilité pendant ou après les études permet</p>	<p>Le dispositif doit toucher aussi les personnes en activité, au risque de passer à côté d'une frange de population active au niveau économique (effet d'entraînement possible)</p> <p>Croissance démographique : nombre important de nouveaux élèves arrivant chaque année : pression croissante face aux difficultés des politiques publiques à résorber le phénomène.</p>

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

<p>d'accroître les compétences et champ des possibles.</p> <p>Développement accru des filières d'insertion professionnelle.</p> <p>Adaptation des filières traditionnelles de formation : (ex : BTS pro de 3 années avec année de transition créé dans secteur agricole). Création de niveaux « passerelle » à l'université : année de transition permettant un accompagnement renforcé pour ceux qui font le choix de la fac « par défaut ». Estimation de taux de 80% de « réussite » : confirmation des inscriptions, réorientation, reprises en entreprises.</p> <p>Développement de la formation professionnelle supérieure et formation tout au long de la vie. Création de l'URMA, habilitation CFA de l'université.</p> <p>Attitude volontariste des pouvoirs publics pour la mobilité et l'ouverture des offres de formation aux étudiants</p> <p>3 projets structurants (CPRDFP) : construction du SPO (service public d'orientation), cité des métiers, plateforme dématérialisée</p>	<p>Spécificité réunionnaise : la politique volontariste de la mobilité des jeunes étudiants fait peser le risque d'une « fuite des cerveaux ». L'impact de la politique de mobilité en termes de retour et d'emploi au niveau régional n'a pas encore été étudié. Le « retour sur investissement » régional n'est pas quantifié.</p> <p>Faible taux d'encadrement général, qui limite la généralisation de l'apprentissage.</p> <p>Manque d'informations. L'amélioration de l'accès à la formation passe d'abord par l'amélioration de l'accès à l'information.</p>
--	---

III PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES

➤ Adéquation des cursus aux dynamiques économiques

- **Élévation du niveau de qualification** et développement de l'offre de formation professionnelle en lien avec les acteurs économiques en ouvrant le champ des inter-connaissances afin d'orienter davantage les parcours de formation vers des filières présentant des débouchés dans le tissu économique réunionnais. Cet enjeu est soutenu par la qualité et le dimensionnement des systèmes de formation, tant dans ses interventions formatives auprès des publics-cible que dans la création ou la mise à niveau des infrastructures et équipements de support qui l'accompagnent nécessairement.
- Anticipation des évolutions de l'économie par **l'adaptation des cursus de formation** (TIC, compétences en termes de gestion de projets, d'ingénierie financière, de développement durable...).
- **Coordination renforcée entre monde universitaire et monde économique** pour mieux cibler les besoins, mobiliser les compétences en **recherche**, développer l'internationalisation des formations, des co-diplomations qui élargissent l'offre des filières, notamment les **filières innovantes**.
- Renforcement des politiques **d'aide à l'orientation** tout au long du parcours de formation.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

- Création de **parcours sécurisés** vers l'emploi permettant de renforcer les niveaux de compétences par les filières dites "passerelles".
- Initiation et coordination au niveau régional des réflexions de type **GPECT** en intégrant des approches locales et micro-régionalisées.

➤ Mobilité

- Développement de la **mobilité** comme outil d'accès à une offre de formations et d'ouverture à des débouchés croissants, à tous les stades et dans tous les types de formation, aux échelles régionale, nationale et internationale. Renforcement de l'accompagnement à la mobilité afin de sécuriser, de généraliser et de valoriser les départs. La mobilité doit être orientée stratégiquement en appui aux filières professionnelles.

➤ Appui aux publics les plus en difficulté

- Coordination des politiques publiques et des outils financiers associés visant à sécuriser les parcours et dispositifs d'aide à l'insertion sociale et professionnelle et en améliorant l'employabilité des personnes.
- Pérennisation du suivi des populations les plus en difficulté afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité des dispositifs dédiés, notamment pour la lutte contre l'illettrisme.
- Prévention et lutte contre le **décrochage scolaire**.

IV CONTRIBUTION AUX PRIORITES TRANSVERSALES

Priorités transversales UE	Enjeux concernant la thématique traitée dans la fiche " <i>Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie</i> "
Développement Durable	Accroissement des compétences liées au développement des énergies renouvelables, à la culture de la croissance "verte" et aux économies sobres en carbone. Développement des savoir-faire sur l'utilisation durable des ressources et la protection de l'environnement.
Protection de l'environnement	Accroissement des compétences liées à la culture de la croissance "verte" et aux économies sobres en carbone. Formations aux métiers de l'environnement.
Efficacité énergétique	Accroissement des compétences liées à la culture de la croissance "verte" et aux économies sobres en carbone.
Lutte et adaptation au changement climatique	Sensibilisation au défi du changement climatique.
Prévention et gestion des risques	Accroissement des compétences liées à la gestion des risques.
Egalité F/H	Neutre.
Egalité des chances	Neutre.
Lutte contre les discriminations	Neutre.



Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

V ENJEUX PARTICULIERS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE

- **Mettre en adéquation l'offre de formation aux besoins de l'économie** du fait de caractéristiques structurelles liées à l'insularité, à l'éloignement, au rattrapage rapide du niveau de formation et à l'essor démographique.
- **Améliorer l'accessibilité à la connaissance** et lever les obstacles pour atteindre le développement technologique et l'innovation.
- **Intégrer la dimension mobilité dans les politiques publiques et le fractionnement des marchés de l'emploi** (régional, national et européen).

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

FICHE « filières » : agriculture- IAA-sylviculture

I CONTEXTE

L'agriculture réunionnaise, malgré un poids économique moindre que celui du tertiaire, est un secteur en légère croissance qui a su augmenter sa compétitivité économique au cours des dernières décennies. Ainsi la valeur de la production agricole a-t-elle augmenté de 20 % en vingt années, de même, le résultat agricole est en croissance de 3,5 % entre 1990 et 2010 malgré une hausse de 54 % des consommations intermédiaires (engrais, aliments pour l'élevage, produits phytosanitaires, énergie ...), une baisse des emplois agricoles de 36 %, et une baisse de la SAU de 12 % (ces deux paramètres se sont toutefois stabilisés ces dernières années).

L'agriculture contribue ainsi fortement au développement des industries agro-alimentaires, les exportations des produits alimentaires constituant près des deux tiers des exportations de La Réunion. L'économie agricole est historiquement construite sur deux piliers en grande partie organisés et structurés en interprofession qui caractérisent le développement de la production locale. La première concerne la filière canne-sucre-rhum-bagasse qui reste majeure et constitue toujours le pivot du système agricole réunionnais. Elle s'inscrit dans le régime sucrier européen (la réforme de l'OCM sucre de 2006 prend en compte la situation spécifique des producteurs ultramarins). La Réunion en bénéficie puisqu'elle a été compensée de la baisse du prix et garde son quota de référence. La seconde est la diversification autour des filières végétale et animale. Les filières élevages sont arrivées à un stade de maturation qui leur a permis de s'organiser en une interprofession dynamique et capable d'une projection de développement pour le futur dans le cadre du programme DEFI dont l'objectif est d'accroître la production pour répondre à la demande locale. Les filières fruits et légumes entament également leur structuration dans l'optique d'une organisation en interprofession. Cette démarche fédératrice et innovante de structuration engagée par les acteurs (professionnels, partenaires institutionnels et financiers) est un atout considérable pour un territoire insulaire.

L'agriculture à La Réunion est un secteur économique dynamique. A l'image des autres secteurs économiques c'est le modèle de la petite entreprise familiale qui prévaut permettant ainsi de maintenir l'emploi et de sécuriser le patrimoine foncier (la canne à sucre occupe plus de 24 746 ha pour une superficie de SAU de 42 813 ha). Néanmoins les territoires ruraux et péri-urbains sont exposés à la concurrence entre l'activité agricole et les autres projets (logement, réseaux routiers, zone d'activité). L'enjeu actuel est de récupérer des terres pour éviter la diminution de la surface agricole utilisée. La Réunion dispose d'un potentiel de 12 000 hectares pris en compte par le SAR qui affiche l'objectif d'en reconquérir 7000 en SAU pour atteindre l'objectif 50 000 hectares de SAU fixé en 2006 pour le développement à moyen terme de l'agriculture réunionnaise par le Département dans les « Cahiers de l'agriculture ». Tout projet de déclassement de surface agricole est maintenant soumis à l'autorisation de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) présidée par le Préfet.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

L'enjeu est important puisqu'il existe des parts de marché à gagner pour la production locale de diversification en raison de la croissance démographique (80 % des produits frais consommés localement sont fournis par les producteurs réunionnais dont 100 % pour les œufs et la viande fraîche de porc, et 73 % pour les fruits et légumes frais).

La reconquête d'une partie du potentiel de terres en friche pourrait permettre aux producteurs de tendre vers l'autonomie alimentaire en produits frais, voire d'accéder à de nouveaux marchés tel celui de la restauration collective.

Les entreprises agricoles réunionnaises se professionnalisent. Leur dimension économique s'améliore et la surface agricole moyenne des exploitations se stabilise (6 à 7 hectares en moyenne). L'enjeu actuel est l'amélioration de la compétitivité par la qualification et la mécanisation des exploitations. Cette évolution doit permettre aux exploitations de s'agrandir et de revoir leurs conditions d'exploitation.

Grace aux efforts de l'Europe, de l'Etat et des collectivités locales, le secteur agricole a su faire valoir son propre modèle de développement agricole. En effet la politique de diversification réunionnaise est citée en exemple au niveau national et des outre-mer.

Néanmoins, des marges d'amélioration sont identifiées parmi l'ensemble des filières, notamment pour ce qui concerne la transmission du savoir technique en agriculture, le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement tout en demeurant compétitive (écologiquement intensive), l'irrigation, et de manière générale, la progression de l'organisation des filières. Ces améliorations doivent permettre d'assurer la durabilité du modèle de développement agricole réunionnais.

Si la structuration est réussie pour les filières phares (animale, canne à sucre), il reste d'importantes marges de progression pour celles qui émergent.

S'agissant de la forêt et de sa protection, il est à noter que les quatre schémas de massifs qui ont vu le jour ont conduit à la mise en place de nombreux équipements liés à la défense de la forêt contre les incendies (pistes, citernes, signalétique...). Les récents incendies ont entraîné une forte sensibilisation à la protection de la forêt réunionnaise désormais classée à l'UNESCO pour sa plus grande partie située dans le cœur du parc national. La nécessité de restaurer les écosystèmes ravagés par les flammes ou menacés par les plantes envahissantes demeure une priorité. La production sylvicole est relativement peu importante mais le besoin en bois d'œuvre est toujours présent et ce secteur devra se développer à partir des plantations actuelles (cryptomeria et bois issus d'arbres endémiques tel que le tamarin des Hauts).

La question de l'épandage est une question cruciale pour les années à venir : 15 à 16 000 ha sont d'ores et déjà utilisés pour épandre les effluents d'élevages (solution optimale pour les petites exploitations). Il ne reste alors que 4 à 5 000 ha utilisables pour l'épandage des boues issues des stations d'épuration ce qui sera insuffisant compte tenu de la mise en fonction des nouvelles stations d'épuration prévues dans les prochaines années. Face au risque fort de conflits d'usage, un débat est nécessaire entre les élus locaux et le monde agricole.

L'irrigation s'avère être un facteur majeur de sécurisation des exploitations agricoles dans le contexte du changement climatique. Les aménagements hydrauliques structurants des périmètres irrigués des micro régions Sud et Ouest représentent un atout majeur du développement agricole avec désormais un fort enjeu de poursuite de ces aménagements sur la micro région Est et la poursuite de l'interconnexion globale des infrastructures.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

S'agissant des Hauts de l'île, l'alimentation en eau, pour ces territoires ruraux, constitue également une priorité tant dans sa dimension socio économique que pour le développement de certaines filières (notamment l'élevage). L'intérêt de cette problématique est renforcé par la nécessité d'améliorer le dispositif de protection des forêts contre les incendies.

Pour appuyer les projets de transformation de fruits et légumes, La Réunion est aujourd'hui doté d'un « écosystème d'innovation » : le pôle de compétitivité Qualitropic, (unique pôle de compétitivité en outre-mer). La Réunion est dotée de structures du niveau nécessaire pour répondre à cet enjeu : eRcane, le CIRAD, l'Armefflor, ... L'enjeu est d'apprendre à faire de l'innovation appliquée, en effet, la question du transfert de l'innovation est majeure. Il convient de développer un réseau technique de transfert pour généraliser l'innovation et accompagner les agriculteurs.

L'enjeu est de maintenir et de développer les outils de production des agriculteurs pour atteindre un optimum de sécurité alimentaire tout en garantissant un maximum de production locale et un minimum de produits importés (intrants entre autres).

Pour exemple, maintenir 50% de couverture de la consommation par la production animale locale, implique d'augmenter la production de 3% par an.

L'insertion régionale appelle une réflexion complexe autour de quatre enjeux :

- les extrants : peu de possibilités aujourd'hui,
- les intrants : nécessité de contrôle sanitaire,
- les investissements qui font craindre des délocalisations,
- les transferts de compétences selon une logique d'aide au développement, qui font craindre des effets boomerang.

L'agriculture doit penser l'insertion régionale en recherchant une stratégie « gagnant-gagnant » et accompagner l'émergence du marché du COMESA en tenant compte entre autres, des critères européens de sécurité phytosanitaire et de protection du consommateur à long terme.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

II ANALYSE AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Processus de structuration et de développement réussi pour les filières animale et canne, générateur d'économie d'échelle</p> <p>Des organismes de recherche très actifs et de rayonnement international</p> <p>Processus de diversification cité comme exemple</p> <p>Maintien d'un fort taux d'activité agricole malgré une tendance nationale contraire</p> <p>Qualité de la production, aux standards européens, et qui ainsi se distingue des productions des pays voisins</p> <p>Programme POSEIDOM</p>	<p>Des espaces dédiés à la diversification encore insuffisants au regard des objectifs de développement</p> <p>Une mauvaise compétitivité des produits locaux par rapport aux produits importés, et des conditions socio-économiques qui poussent à l'achat de produits peu chers</p> <p>Dépendance aux cours mondiaux, et notamment au prix croissant des consommations intermédiaires, par exemple l'alimentation du bétail</p> <p>Opérateurs de petite taille, taille de production réduite, peu de capacité à l'export</p> <p>Eau et irrigation : maillage des circuits incomplet</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Structuration émergente de certaines filières qui doit encore se poursuivre (filiale végétale par exemple)</p> <p>Développement des circuits courts, en lien avec la restauration et la commande publique et rapprochement des unités production-transformation-distribution.</p> <p>Valorisation et intensification de la production locale pour répondre au marché croissant intérieur</p> <p>Valorisation des co-produits, des déchets agricoles et de la chimie verte</p> <p>Renforcement de la recherche-développement dans le domaine agricole et du transfert technologique</p>	<p>Montée en puissance des conflits d'usage (étalement urbain, protection naturelle, zone d'activité économique) et concurrences entre les espaces (notamment épandage), malgré la mise en place d'un système de protection du foncier agricole.</p> <p>Concurrence avec les pays voisins, la compétitivité-prix ne constitue pas une solution, au risque d'impacter le taux d'activité des réunionnais</p> <p>Remise en cause au niveau du régime sucrier</p>

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

III PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES

En préalable, il est noté que faire du secteur agricole et agroalimentaire un des piliers majeurs de l'économie de l'île demeure un choix de société de nouveau affirmé avec force en 2012 par l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques. Pour y parvenir, différents enjeux sont mis en avant :

- **Protéger le foncier agricole en réduisant** la consommation des espaces agricoles, en se dotant des outils adaptés (SIG, CDCEA, travaux d'amélioration foncière), **par la mise en valeur** de nouvelles terres agricoles, **en reconquérant** des terres en **friches pour atteindre une SAU de 50 000 ha (objectif SAR)**. Par ailleurs, la problématique de la faiblesse des surfaces d'épandage conduisant à des conflits d'usage entre les **boeus de STEP** et les **effluents d'élevage** constituera un enjeu d'utilisation du foncier agricole.
- **Gérer la ressource « Eau » de façon raisonnée en optimisant l'usage de l'eau sur les périmètres irrigués**, en **sécurisant l'approvisionnement** via l'**interconnexion** des réseaux, en réalisant des retenues collinaires collectives dans les Hauts de l'île pour résoudre la problématique de l'**approvisionnement** en eau des **élevages**, et en mettant en place une **politique contractuelle** à l'échelle du bassin versant afin de lutter contre le **lessivage** et l'**érosion** des sols.
- **Développer et adapter les productions locales brutes et transformées pour approvisionner un marché intérieur en croissance**, en gagnant des parts de marché de la commande publique de la restauration collective, en augmentant les quantités produites pour maintenir la part actuelle de la production locale dans l'alimentation, en **développant les entreprises du secteur agroalimentaire et en soutenant les investissements d'outils économiques au service des filières**.
- **Gagner le défi de la concurrence vis-à-vis des produits importés par la structuration des filières, la professionnalisation des exploitations et l'accroissement de la compétitivité économique** afin de mieux répondre aux attentes du marché, en professionnalisant les exploitations par le développement de l'appui technique, de la formation continue, du développement du tutorat et de la mise en place de fermes de référence.
- **Améliorer la compétitivité des exploitations et des outils du secteur agro-industriel pour une meilleure performance économique et répondre ainsi à la demande sociale forte en produits alimentaires bon marché tout en assurant le maintien de l'emploi et d'un revenu suffisant pour assurer l'attractivité des métiers de ce secteur d'activité**.
- **Mettre en place une stratégie de différenciation des produits locaux, par la reconnaissance** de signes de qualité des productions réunionnaises permettant notamment de valoriser des marchés de « niches » et de développer les marchés à l'export.
- **Appuyer la recherche, l'innovation et le transfert technologique afin de mieux assurer le transfert des connaissances** et de la technologie vers les activités de productions agricoles et de transformation, en développant l'innovation dans les **systèmes de production**, en valorisant les **coproduits** (ex : canne-sucre-rhum-chimie

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

verte) et la biomasse, **en** développant la mise en réseau des compétences *via* les RITA au sein de chaque filière.

- **Favoriser la coopération et l'insertion régionale dans une relation « gagnant-gagnant », en exportant le savoir-faire réunionnais et en favorisant l'approvisionnement en intrants agricoles à partir des pays de la zone OI.**
- **Protéger et restaurer la forêt réunionnaise et permettre son développement économique**, en équipant les massifs forestiers pour lutter contre les feux, en développant l'agropastoralisme, l'activité sylvicole et les projets bois-énergie.

IV CONTRIBUTION AUX PRIORITES TRANSVERSALES

Priorités transversales UE	Développement d'une agriculture durable et humaine, basée sur une production locale compétitive et respectueuse de l'environnement
Développement Durable	Gestion raisonnée de la ressource en eau (stockage, exploitation des réseaux d'approvisionnement et d'irrigation, récupération des eaux Gestion concertée du foncier et valorisation des sols
Protection de l'environnement	Appui de l'innovation pour développer une agriculture respectueuse de l'environnement Lutte contre les formes de pollution agricole
Efficacité énergétique	Développement des projets de bois-énergie Appui de l'innovation pour valoriser les coproduits (ex. : chimie verte)
Lutte et adaptation au changement climatique	Valorisation de la biomasse et de la performance énergétique Limitation de l'importation de produits donc moins de CO2 consommés
Prévention et gestion des risques	Equiper les massifs forestiers pour lutter contre les feux de forêts Maîtrise de l'eau pour lutter contre les incendies
Egalité H/F	Non pertinent
Egalité des chances	Renforcement des conditions d'installation des jeunes agriculteurs Amélioration des dispositifs d'aides trop complexes et dissuasifs pour certains agriculteurs
Lutte contre les discriminations	- Meilleur accompagnement des porteurs de projets - Amélioration des dispositifs de formation afin d'augmenter le nombre d'exploitants formés

V ENJEUX PARTICULIERS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE

- **Enjeu d'autosuffisance, de qualité et de sécurité alimentaires**
- **Nécessité de poursuivre la reconnaissance d'un modèle agricole particulier aux RUP de petites structures qui concourent aux problématiques d'emploi et d'objectif de sécurité alimentaire (POSElet adaptations de la PAC au titre des 1ers et 2nd piliers)**
- **Prise en compte de la dépendance du territoire vis-à-vis des intrants nécessaire à la production (engrais, alimentation animal...)**
- **Assouplissement, simplification des dispositifs pour les petits investissements.**
- **Prise en compte de l'éloignement du territoire pour l'export des produits vers les marchés européens voire d'autres marchés de la zone OI**
- **Fragilité du territoire face aux risques naturels (cyclones notamment)**

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

FICHE FEAMP – Filière de la pêche et de l'aquaculture

I CONTEXTE

La filière de la pêche et de l'aquaculture, malgré sa place limitée dans l'économie de La Réunion, demeure un secteur d'avenir pour nombre d'opérateurs professionnels et de stabilité sociale pour d'autres. Ses productions représentent en effet le second poste des exportations de l'île (66 M€ en 2011). La balance commerciale des produits de la mer est positive de 16,2 millions d'euros (importation : 49,8 M€, sources : Douanes).

Malgré la persistance de la crise économique depuis 2008, il n'en demeure pas moins que le secteur de la pêche et de l'aquaculture de La Réunion dispose, à la différence d'autres régions maritimes, d'un important potentiel de croissance. Ce secteur constitue une opportunité significative d'emploi et de création de valeur pour cette région ultrapériphérique où le chômage atteint 30% de la population et où l'économie informelle freine encore le progrès social.

Les potentiels maritimes environnants, les ressources halieutiques au standard communautaire d'exploitation raisonnée, sélective et durable, la mise en place d'Aires Marines Protégées dans les zones côtières, le dynamisme innovant des opérateurs et leur structuration de l'amont jusqu'à l'aval, l'implication des organismes scientifiques dans la collecte des données sur les stocks sont autant de facteurs de réussite qui placent La Réunion en tant qu'acteur majeur au sein de la zone océan Indien.

Cette filière dispose aujourd'hui d'atouts considérables, tant en terme de ressources halieutiques (sous le seuil de rendement maximum de captures pour les principales espèces thonières exploitées), d'espaces maritimes et de zones de pêche accessibles aux flottes réunionnaises (2,8 millions de Km²), de perspectives d'évolution du marché local avec sa croissance démographique (consommation de poisson par habitant (15 Kg par habitants) inférieure de 10 points par rapport à la moyenne nationale) qu'en terme de recherche et d'innovation ainsi que de capacités portuaires suffisantes et adaptables.

Ce secteur se heurte néanmoins à des contraintes lourdes résultant de l'ultra-périphéricité de La Réunion :

- Une ouverture totale à la concurrence mondiale de ce marché et une distribution intérieure très concentrée qui handicapent les opérateurs réunionnais ;
- les fluctuations nombreuses et récurrentes du marché (augmentation des prix du gazole et des appâts) ainsi que le caractère cyclique des ressources halieutiques migratrices ;
- les distorsions de concurrence par rapport aux opérateurs des pays pêcheurs voisins en terme de normes sanitaires ou techniques, de règles sociales, de conditions de production, de traçabilité des produits, de soutiens publics et de régimes de taxation ; au niveau local, la concurrence de la pêche informelle est renforcée par les difficultés de professionnalisation des petits pêcheurs artisans, en particulier du fait des contraintes posées par la mobilisation des crédits FEP qui leur sont pourtant dédiés.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

– Une filière aquacole jeune qui a su développer des modèles de production respectueux de l'environnement (élevage en étangs ou en cage en mer ouverte...) avec des fermes aquacoles bien intégrées dans leur environnement mais qui peine à se viabiliser compte tenu de sa taille critique insuffisante.

Ces contraintes sont depuis 2007 renforcées par l'inadéquation de la politique commune de la pêche (PCP) et de l'intervention du Fonds européen pour la pêche (FEP) à la situation particulière de la pêche dans l'océan Indien et au modèle souhaité par La Réunion pour la pêche.

II ANALYSE AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un secteur pêche et aquaculture moderne, développé, innovant, ayant intégré les enjeux du développement durable (pêche sélective, suivi des ressources et des pêches, enjeux de durabilité)</p> <p>Des ressources halieutiques préservées et renouvelées</p> <p>Une contribution positive à la balance commerciale de La Réunion</p> <p>Un potentiel de consommation locale et d'exportation très élevé</p> <p>Une filière structurée et dotée d'un éco-système d'innovation</p> <p>Des infrastructures portuaires améliorées</p>	<p>Des intérêts réunionnais non pris en compte par l'Union Européenne : absence de soutien à l'amélioration et à l'accroissement de la flotte, et aux DCP.</p> <p>Un poids faible du secteur pêche et aquaculture</p> <p>Un soutien de la PCP aux armements européens pour pêcher dans l'océan Indien.</p> <p>Une concurrence accrue des produits issus des pays ACP.</p> <p>L'absence d'obligation des thoniers senneurs européens à débarquer dans les ports européens, et par conséquent à Port Réunion.</p> <p>Absence d'instance de concertation à l'échelle régionale océan Indien.</p> <p>Forte hausse des coûts : carburants, appâts, matériels (+ 40 % en 18 mois).</p> <p>Difficultés du contrôle de la pêche illégale.</p> <p>Crise de la vocation, encore plus marquée en matière de petite pêche.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Une thématique de plus en plus prise en charge par la Commission de l'Océan Indien (projets SMART- FISH, plan régional de surveillance des pêches)</p> <p>Création de la réserve marine, d'aires marines protégées, mise en réserve de nouveaux espaces côtiers.</p>	<p>Déséquilibre des plaidoyers auprès de l'UE portés par les grandes organisations environnementales et les organisations professionnelles.</p> <p>La faible visibilité liée à la renégociation régulière des accords de pêche</p> <p>Risque important d'interdiction des aides à la flotte : construction et modernisation</p>

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

III PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture de La Réunion ambitionne son développement au cœur de l'océan Indien sur un modèle européen durable et socialement équilibré, soucieux des hommes et garant des écosystèmes marins.

Pour y parvenir, les enjeux de cette jeune filière sont de plusieurs ordres :

- **ajuster le modèle économique de développement de la flotte palangrière en océan indien**, capable d'approvisionner pour le marché local et l'exportation une industrie agroalimentaire économiquement compétitive sur la base de produits à forte valeur ajoutée ;
- **disposer d'une flotte de pêche moderne et compétitive**, nécessitant le retour des aides à la construction de navires neufs et le maintien des aides à la modernisation dans le cadre d'une exploitation responsable et durable des ressources ;
- **préserver durablement la ressource par une gestion concertée des stocks en océan Indien entre pays riverains et pays pêcheurs** ;
- **rendre attractif le métier face à la « crise des vocations » qui s'est traduite par une diminution des entrées en formation et professionnaliser les opérateurs** ;
- **poursuivre la structuration interprofessionnelle de la filière**;
- **soutenir le développement à La Réunion d'une production aquacole s'appuyant sur la dynamique de coopération régionale.**

IV CONTRIBUTION AUX PRIORITES TRANSVERSALES

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

Priorités transversales UE	Enjeux concernant les Filières pêche et aquaculture (FEAMP)
Développement Durable	La filière pêche et aquaculture a intégré les enjeux du développement durable avec une pêche sélective, le suivi des ressources et la volonté d'une gestion durable des stocks (notamment par l'implication des opérateurs côtiers dans les plans de gestion des AMP côtières)
Protection de l'environnement	Celle-ci passe par le développement de la connaissance de la ressource à l'échelle du bassin maritime et le renforcement des mesures contre la pêche illégale, l'accompagnement du développement des activités aquacoles traditionnelles et respectueuses de l'environnement et la notion d'exploitation durable dans les activités de diversification du secteur de la pêche
Efficacité énergétique	L'accompagnement de la R&D sur les problématiques d'économie d'énergie en faveur de la flotte de pêche
Lutte et adaptation au changement climatique	Non pertinent
Prévention et gestion des risques	Il est nécessaire de maintenir l'éligibilité des aides pour la santé et la sécurité à bord des navires autant de fois que nécessaire et de commercialiser des produits dans le respect des normes sanitaires et des exigences de traçabilité.
Egalité H/F	La sensibilisation des jeunes (hommes-femmes) aux métiers de la mer et les convaincre d'intégrer cette activité
Egalité des chances	Transversal
Lutte contre les discriminations	Transversal

V ENJEUX PARTICULIERS LIES A L'ULTRA-PERIPHERIE

- **adapter la PCP à l'échelle du bassin maritime de l'océan Indien** *via* le recours à l'article 349 du TFUE pour permettre le développement du potentiel de la pêche de La Réunion ;
- **mettre en place une gouvernance régionale du FEAMP** pour répondre aux spécificités du secteur de La Réunion et garantir des interventions ciblées du programme (récifs artificiels, DCP côtiers, ...) ;
- **mettre en place un Conseil Consultatif Régional (CCR) RUP** organisé en section homogène pour le bassin sud ouest de l'océan Indien rassemblant les parties-prenantes européennes opérant dans cette zone et préservant une large place (observateurs « impliqués ») aux représentants des pays riverains (au moins des pays COI) ;
- **étendre à la structuration du marché local du dispositif de compensation des surcoûts liés à l'éloignement et à l'insularité (R.791/2007)** pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture ainsi que sa reconnaissance sur le modèle du POSEI agricole.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

Fiche Territoriale – Les Hauts de la Réunion

I CONTEXTE

Les Hauts de La Réunion représentent une superficie de 1835 km², soit près des trois quarts de l'île. Ils se composent de communes possédant la totalité de leur territoire dans la limite des Hauts (Salazie, Cilaos, Entre-Deux, Plaine des Palmistes, Sainte-Rose et Saint-Philippe) et d'autres à cheval entre Hauts et Bas ("mixtes"). Ces territoires sont très diversifiés, certains restent enclavés (les cirques), alors que d'autres sont redevenus fortement attractifs.

Fondés par décret en 1978 au regard d'un déséquilibre économique et social significatif et de l'exode rural, les Hauts constituent encore **un territoire au niveau de développement relativement plus faible** mais bénéficient d'une nouvelle image, celle de la qualité (« changement d'air », « authenticité des modes d'habiter », "attractivité d'un foncier à des prix encore abordables"). Les dispositifs spécifiques de rattrapage mis en place à compter des années 1970 tels que le Plan d'Aménagement des Hauts et le Programme de développement des Hauts Ruraux participent à cette tendance de réduction des écarts. Le développement économique s'appuie aujourd'hui sur le tourisme, l'agriculture, l'artisanat et les services de proximité. Contrairement au littoral, l'agriculture est principalement familiale et ne repose qu'à la marge, sur la canne à sucre du fait de l'altitude et de la composition des sols.

Infrastructures, équipements et services, un processus de rattrapage réussi à poursuivre

Malgré l'absence de ville(s) en tant que telle, l'offre sanitaire et éducative est globalement satisfaisante à l'heure actuelle, tout comme les infrastructures et équipements. Toutefois ceux-ci doivent être amenés à s'adapter aux évolutions démographiques en cours et à répondre à certaines carences (par exemple service à la petite enfance notamment).

Un territoire protégé et menacé au sein du Parc national : le territoire des Hauts est en adéquation avec la limite de la zone d'adhésion au parc national telle qu'elle est proposée dans le projet de charte mise en consultation. Une partie de la zone des Hauts (le cœur non habité en dehors de Mafate) concentre l'ensemble des enjeux de protection environnementale du patrimoine mondial de l'UNESCO, tout en portant la responsabilité d'un développement équilibré et prenant en compte la présence humaine dans toutes ses composantes. Est recensée notamment une perte de biodiversité.

Une part constante de la population de l'île réside dans les Hauts : la population des Hauts avec 169 749 habitants en 2008, compte environ 20 % de la population de l'île, chiffre qui reste stable en pourcentage depuis au moins deux décennies. La croissance de la population entre 1999 et 2008 est légèrement plus forte dans les Hauts (+1,65% en croissance annuelle) que dans le reste de l'île (+1,51%), mais les situations sont très différenciées. Ainsi les cirques perdent en population (-0,2% en croissance annuelle), tout comme les communes de l'extrême sud (Sainte Rose – Saint Philippe). En tête des communes de l'île, la Plaine des Palmistes affiche les chiffres les plus élevés, tant en termes de variation de population (+ 4 %) que de renouvellement (+ 27,8 % de nouveaux arrivants). Les dynamiques de croissance sont aussi très fortes sur les Hauts de l'Ouest (Aviron – Entre



Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

Deux, Hauts de Saint Paul), sur les Hauts de Saint Denis et de Sainte Marie et sur les Hauts du Tampon.

Une population vieillissante : les six communes situées entièrement sur les Hauts sont parmi les dix communes de l'île présentant les taux les plus élevés de personnes de plus de 60 ans (de 12 % à 16 %, la moyenne des communes mixtes étant de 11 %). La Plaine des Palmistes et l'Entre-Deux affichent notamment les taux les plus élevés. Les jeunes ont tendance à quitter les Hauts, dans la mesure où ces territoires offrent peu d'opportunités en terme d'emploi.

Le manque d'emploi, un handicap accentué, source de précarité supplémentaire : les communes des Hauts, présentent sur la question de l'emploi, une situation tout aussi tendue que celle de l'ensemble des communes de l'île: à titre d'exemple, les deux cirques, Sainte-Rose et Saint-Philippe accusent des taux de population active sans emploi (45 % en moyenne) supérieurs de plus de 10 points par rapport à la moyenne de l'île (33 %) en 2006. Trois personnes actives sur quatre ayant un emploi dans ces communes travaillent dans la commune de résidence. A la Plaine des Palmistes et à l'Entre-Deux, au moins deux personnes actives sur trois ont un emploi et une personne sur deux travaille hors de la commune de résidence. Pour ces deux communes, la proximité relative des centres urbains (Saint-Benoît et Saint-Pierre) facilite les migrations pendulaires.

Par ailleurs, les niveaux de qualification sont globalement inférieurs à ceux recensés pour la population réunionnaise au global et la part de population sans diplômes y est accrue¹.

¹ Source AD2R

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

II AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une action publique ancienne en faveur des Hauts</p> <p>Une agriculture diversifiée</p> <p>Des grands paysages et des aménités traditionnellement attractives pour l'ensemble de la population</p> <p>L'attractivité résidentielle progressive de certains territoires des Hauts</p> <p>Une société agricole et rurale en mutation</p> <p>Une offre de services (santé, éducation) relativement satisfaisante</p> <p>Un fort potentiel de développement touristique, notamment dans le Cirque de Mafate (Cirque sans accès routier)</p>	<p>Un taux de chômage plus élevé que dans les Bas avec des concentrations de précarité dans les zones enclavées</p> <p>Des communes enclavées en perte d'habitants</p> <p>Viellissement de la population et exode des jeunes</p> <p>Coût élevé des services publics de base dans les territoires enclavés (Coûts encore plus majorés à Mafate)</p> <p>Une « mise en tourisme » insuffisante</p> <p>Une gouvernance absente</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>La mise en œuvre du SAR et la mise en place de la charte du Parc national : des axes stratégiques pour protéger l'environnement et le patrimoine matériel et immatériel et pour inverser la tendance à la perte de bio-diversité</p> <p>La poursuite d'un plan de développement et d'une animation forte en faveur du développement de l'activité et de l'emploi</p>	<p>Une tendance à la perte de bio-diversité</p> <p>La poursuite du « mitage »</p> <p>Des conflits d'usage et une sur-fréquentation de certains sites</p> <p>Une mutation sociétale rapide entre exode des jeunes des Hauts et nouveaux résidents (« rurbains ») entraînant une demande forte de services urbains</p>

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

III PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES

- **Structurer l'attractivité des quartiers ou des communes pour les ménages, limiter la désertification ou le glissement vers la qualification de bourg-dortoir**, via l'implantation de services qui, conjugués à des opérations comme les structurations de bourgs ou autres politiques d'aménagement, concourent à la qualité du territoire (portes d'entrées du Parc national par exemple). Répondre à l'enjeu de revitalisation de ces territoires.
- **Renforcer l'attractivité de ces territoires en y développant des activités en rapport avec leur potentiel naturel (loisirs – tourisme – filière agricole)**, en misant sur la qualité et l'augmentation de la valeur ajoutée (filiales courtes) et en augmentant le niveau des services offerts à la population.
Il convient de proposer des perspectives de parcours professionnels aux jeunes qui résident dans les Hauts.
Notamment en matière de services et d'infrastructures : investir dans les structures municipales de la petite enfance, la sécurité, les axes routiers et les transports, ainsi que le réseau électrique.
Une attention particulière doit être apportée au développement des activités dans le Cirque de Mafate qui, sans accès routier possible, a des surcoûts exorbitants en matière d'aménagement, de services notamment ceux liés à la préservation de l'environnement (enlèvement des déchets...),
- **Mieux intégrer les Hauts dans les projets de recherche, d'innovation et de valorisation du territoire** afin de préfigurer un modèle de société riche de lien social et basée sur l'économie solidaire. Le développement des infrastructures numériques pour ces territoires est de ce point de vue un fort enjeu, à l'heure où les modes d'activités pourront faire de plus en plus appel au télétravail.
- Face aux difficultés accrues dans les Hauts en matière de formation et d'accès à l'emploi, **augmenter les équipements d'éducation**, afin d'accroître les niveaux de qualification, condition nécessaire à l'emploi et **proposer une offre de formation adaptée aux secteurs en développement**. Mettre en place une politique de lutte contre la précarité.
- **Lutter contre la perte de biodiversité en garantissant un niveau élevé de protection de l'environnement** ; valoriser le patrimoine culturel des Hauts et assurer la transmission de ses valeurs.

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

IV PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES

Priorités transversales UE	Enjeux concernant les Hauts
Développement durable	Enjeu majeur compte-tenu de la richesse naturelle du territoire géographique des Hauts ainsi que dans la perspective de développement de l'activité économique
Protection de l'environnement	La richesse de la biodiversité et des espaces naturels des Hauts en particulier dans le cœur du Parc est un atout qu'il faut préserver. C'est un vivier d'emploi et de valorisation de cette partie du territoire.
Efficacité énergétique	La présence des élevages essentiellement situés dans les Hauts est une source d'expérimentation pour la méthanisation. La géothermie est aussi un enjeu de développement des énergies renouvelables
Lutte et adaptation au changement climatique	Les infrastructures d'observation (observatoire volcanologique ou la station d'observation de l'atmosphère) pour la lutte et l'adaptation au changement climatique sont situées dans les Hauts. Les mesures en termes d'aménagement doivent répondre à cette priorité.
Prévention et gestion des risques	Le contexte géomorphologique associé à une forte présence humaine fait de la prévention et de la gestion des risques un axe d'intervention et un thème de recherche prioritaires (risques cycloniques, sismiques et volcanologique, incendie).
Egalité H /F	L'accès à l'emploi des femmes est essentiel afin de permettre une complémentarité de revenus pour les familles. Les femmes font partie des publics les plus touchés par le chômage.
Egalité des chances	La poursuite du processus de rattrapage en termes d'infrastructures et d'équipements et de services est une condition nécessaire à l'égalité des chances. Le développement et la modernisation des infrastructures routières et des TIC permettent de lutter contre l'enclavement et d'accéder à un bon niveau de formation initiale ou continue
Lutte contre les discriminations	La spécificité des Hauts et leurs difficultés doivent être prises en compte

Préparation des programmes 2014-2020 - Ile de la Réunion

V ENJEUX PARTICULIERS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE

- **Concilier « l'île nature » et « l'île habitée »** dans un contexte contraint de forte protection (40 % de la superficie de l'île), de pression démographique croissante et de retard structurel en matière d'équipements.
- **Compenser les surcoûts en matière d'aménagement**, afin de développer une offre de biens et de services à des coûts plus abordables
- **Améliorer la desserte routière et les transports collectifs**, afin de maximiser les conditions favorables au dynamisme économique et social des Hauts de l'île
- **Prendre en compte les enjeux spécifiques du Cirque de Mafate**, cirque totalement enclavé sans accès routier, hébergeant une population de l'ordre de 800 habitants dont les activités (artisanat, agriculture vivrière) et modes de vie traditionnels sont en rapide mutation. L'activité du cirque devrait être clairement orientée vers un « éco tourisme » de nature et de randonnée qui constitue un important potentiel de développement touristique à l'échelle de l'île.